

Délibération n°2021-42

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 10 mai 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

*a délibéré :*

**Objet : Approbation de l'offre de formation de l'UA pour l'accréditation 2022-2027**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 29	Pour : 20
Membres présents et représentés : 21	Contre : 1
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**L'offre de formation de l'Université des Antilles (UA) relative à l'accréditation 2022-2027 (conformément à la pièce jointe), est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 11 mai 2021

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY



**OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES: LICENCE - LICENCE PRO - MASTER \_ Accréditation 2022-2027**

Composante	Champ	Niveau	Mention	Parcours	Création ex-nihilo/création issue d'une restructuration/renouvellement à l'identique / renouvellement avec restructuration	Lieu de formation
SJE/FDE	DEG	L	<b>Droit</b>	_ Parcours Droit (avec L3 Droit et L3 Parcours Administration publique en Martinique) _ Parcours LAS _ Parcours Licence en 4 ans _ Parcours d'excellence	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences Juridiques et Economiques _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Droit et Economie
SJE/FDE	DEG	L	<b>Economie et gestion</b>	<u>Pôle Guadeloupe:</u> _ Economie de l'environnement et aménagement du territoire (EEAT) _ Expertise économique, financière & managériale (EFM) _ LAS _ Préparation aux métiers de l'enseignement en partenariat avec l'INSPE <u>Pôle Martinique:</u> _ Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA) _ Monnaie, Banque, Finance, Assurance (MBFA) _ Management des entreprises _ Economie et Politiques Publiques (EPP) _ LAS	Renouvellement à l'identique	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences Juridiques et Economiques _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Droit et Economie
SJE/FDE	DEG	L	<b>Science politique</b>	_ Science politique _ LAS _ Parcours CUPGE (en L1 - Pôle Martinique)	Renouvellement à l'identique	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences Juridiques et Economiques _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Droit et Economie

SJE/FDE	DEG	LP	<b>Assurance, Banque, Finance: Chargé de clientèle</b>	<u>Pôle Guadeloupe :</u> _Chargé de clientèle <u>Pôle Martinique :</u> _Conseiller clientèle particulier	Renouvellement à l'identique	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences Juridiques et Economiques _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Droit et Economie
SJE/FDE	DEG	LP	<b>Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire</b>		Renouvellement à l'identique	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences Juridiques et Economiques _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Droit et Economie
SJE	DEG	LP	<b>Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration</b>		Renouvellement à l'identique	Pôle Guadeloupe - Campus de Fouillole, UFR Sciences Juridiques et Economiques
FDE	DEG	LP	<b>Activités juridiques: Métiers du droit de l'environnement</b>		Renouvellement à l'identique	_Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Droit et Economie
SJE/FDE/IUTGpe/IUTMtq	DEG	LP	<b>Management et gestion des organisations</b>	_Direction et gestion de PME (UFR SJE) _Pilotage des organisations publiques et privées (IUT de Martinique) _Management Opérationnel des Organisations ( IUT de Guadeloupe)	Renouvellement avec restructuration	_Parcours 1 : Pôle Guadeloupe - Campus de Fouillole, UFR Sciences Juridiques et Economiques _Parcours 2 : IUT de Martinique - Campus de Schoelcher _Parcours 3 : IUT de la Guadeloupe, campus de Saint-Claude – Délocalisation au CIFAB CFA du Medef Guadeloupe
IUTGpe	DEG	LP	<b>E-commerce et marketing numérique</b>	E-commerce	Création ex-nihilo	_IUT de la Guadeloupe, campus de Saint-Claude _Délocalisation de la formation au CIFAB-ASFO (CFA Partenaire)à Pointe à Pitre

IUTGpe	DEG	LP	<b>Métiers de la gestion et de la comptabilité: comptabilité et paie</b>		Renouvellement à l'identique	_IUT de la Guadeloupe, campus de Saint-Claude _ Délocalisation de la formation au CIFAB-ASFO (CFA Partenaire)à Pointe à Pitre
IUTGpe	DEG	LP	<b>Métiers de la gestion et de la comptabilité: Responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise</b>		renouvellement à l'identique	_IUT de la Guadeloupe, campus de Saint-Claude _ Délocalisation des cours à OF-AUDITEC ( CFA partenaire) à Baie-Mahault.
IUTMtq	DEG	LP	<b>Commerce et distribution</b>		Renouvellement à l'identique	_IUT de la Martinique, campus de Schoelcher
IUTMtq	DEG	LP	<b>Logistique et pilotage des flux</b>		Renouvellement à l'identique	_IUT de la Martinique, campus de Schoelcher
SJE/FDE	DEG	M	<b>Droit privé</b>	<u>Pôle Martinique:</u> _Droit privé et sciences criminelles _ Contrats et entreprises de distribution _Banque Assurance Immobilier <u>Pôle Guadeloupe:</u> _Droit des Affaires _Justice, Procès, Procédures	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences Juridiques et Economiques _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Droit et Economie
SJE/FDE	DEG	M	<b>Droit public</b>	<u>Pôle Martinique:</u> _Carrières publiques <u>Pôle Guadeloupe:</u> _Droit et administration des collectivités territoriales (DACT)	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences Juridiques et Economiques _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Droit et Economie

SJE/FDE	DEG	M	<b>Economie appliquée</b>	<u>Pôle Guadeloupe :</u> _Ingénierie du développement et aménagement du territoire (IDAT) _Ingénierie du développement et expertises économiques (IDEE) <u>Pôle Martinique:</u> _Stratégies de développement territorial (SDT) - nouvel intitulé	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences Juridiques et Economiques _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Droit et Economie
SJE/FDE	DEG	M	<b>Management</b>	<u>Pôle Martinique:</u> _Management général <u>Pôle Guadeloupe :</u> _Management touristique - Valorisation Economique et Touristique du Patrimoine des Caraïbes	Création ex-nihilo	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences Juridiques et Economiques _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Droit et Economie
SJE/FDE	DEG	M	<b>Monnaie, Banque, Finance, Assurance</b>	<u>Pôle Guadeloupe :</u> _Commerce et Finance Internationale (CFI) <u>Pôle Martinique:</u> _Banque et Assurance (BA) _Chargé de clientèle (CC)	Renouvellement à l'identique	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences Juridiques et Economiques _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Droit et Economie
SJE/FDE	DEG	M	<b>Science politique</b>	<u>Pôle Guadeloupe :</u> _Coopérations régionales, sociétés et territoires, Pôle Guadeloupe _Coopérations internationales et transitions écologiques en Amérique latine/Caraïbe, Pôle Guadeloupe <u>Pôle Martinique :</u> _ Politiques publiques outre-mer	Renouvellement à l'identique	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences Juridiques et Economiques _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Droit et Economie
SEN	STS	L	<b>Sciences pour la santé</b>	_Biochimie sciences de la santé (BSS) _Biochimie sciences de l'aliment (BSA) _LAS	Renouvellement à l'identique	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles

SEN/STE	STS	L	<b>Informatique</b>	_Parcours Informatique scientifique _Parcours MIAGE _LAS	Renouvellement avec restructuration	_ Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles _ Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Sciences Technologies Environnement _ CFA Partenaire (alternance):GRETA/CFA de la Guadeloupe.
SEN/STE	STS	L	<b>Mathématiques</b>	<u>Pôle Guadeloupe:</u> _Mathématiques Appliquée aux sciences (MAS) _Mathématiques pour l'enseignement (ME) _LAS <u>Pôle Martinique :</u> _Préparation au Professorat des Ecoles (PPE) _2- Mathématiques Générales et Appliquées (MGA) _LAS	Renouvellement avec restructuration	Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles (MAS+ME) Pôle Martinique: _campus de Schoelcher- UFR Sciences Technologies Environnement (MGA+PPE) _INSPE de la Martinique (PPE) _Lycée de Bellevue, Martinique (PPE)
SEN/STE	STS	L	<b>Physique, chimie</b>	<u>Pôle Guadeloupe:</u> _Physique Chimie et Applications _LAS PC _Sciences pour l'ingénieur <u>Pôle Martinique:</u> _Matière matériaux Energie Environnement _LAS PC	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles _ Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Sciences Technologies Environnement
SEN/STE	STS	L	<b>Sciences de la vie et de la Terre</b>	<u>Pôle Guadeloupe:</u> _BOE :Biologie des Organismes et Ecologie _BGSTU :Biologie Générale, Sciences de la Terre et de l'Univers _G3 :Géo-sciences, Géo-risques et Géo-environnements _LAS <u>Pôle Martinique:</u> _BCPP :Biologie Cellulaire Physiologie et Pathologies _EE :Ecologie-Environnement _LAS	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles _ Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Sciences Technologies Environnement

SEN	STS	LP	<b>Métiers de l'énergie, de l'environnement et du génie climatique</b>	_Efficacité énergétique dans le bâtiment en milieu tropical	Renouvellement avec restructuration	_ Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles
SEN	STS	LP	<b>Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement</b>		Renouvellement à l'identique	_ Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles
SEN	STS	LP	<b>Métiers de la Mer</b>	_Restauration écologique	création ex-nihilo	_ Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles
STE	STS	LP	<b>Métiers de l'informatique: conception, développement et test de logiciels</b>	_Internet et mobilité	Création issue d'une restructuration	_ Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Sciences Technologies Environnement
STE	STS	LP	<b>Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable</b>	_Maîtrise de l'énergie, électricité et développement durable (MEED)	Renouvellement à l'identique	_ Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Sciences Technologies Environnement
SEN	STS	M	<b>Biodiversité, écologie et évolution</b>	_Ecosystemes marins tropicaux - EMT (M2) _Gestion de la biodiversité tropicale - GBT (M2) _Ecologie des forêts tropicales - EFT (M2) - co-accrédité par l'Université des Antilles, l'Université de Guyane et AgroParisTech. _Parcours TROPIMUNDO (parcours du Master Erasmus Mundus « Tropical Biodiversity and Ecosystems » qui concerne le semestre 7, 8, 9 (M1 et M2 UA et UG).	Renouvellement à l'identique	Guadeloupe (UFR SEN) : _ M1 BEE _ MS8 TROPIMUNDO _ M2 BEE Parcours EMT et GBT  Guyane : _ MS7 et MS9 TROPIMUNDO _ M2 BEE Parcours EFT
SEN	STS	M	<b>Biologie - santé</b>	_Nutrition et science de l'aliment _Santé en milieu tropical	Renouvellement à l'identique	_ Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles

SEN	STS	M	<b>Chimie</b>	_Chimie des ressources naturelles tropicales: Biomatériaux, cosmétique	Renouvellement à l'identique	_ Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles
SEN	STS	M	<b>Informatique</b>	Intelligence Artificielle et Science des Données	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles
SEN	STS	M	<b>Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE</b>	_ Sciences des données et applications	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles
SEN	STS	M	<b>Risques et environnement</b>	_Risques naturels et anthropiques _Transition énergétique: Intégration des énergies renouvelables dans les zones insulaires	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles
SEN/STE	STS	M	<b>Mathématiques et applications</b>	_Modélisation et outils d'aide à la décision (MOAD)	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR des Sciences Exactes et Naturelles _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Sciences Technologies Environnement
STE	STS	M	<b>Sciences de la matière</b>	_Sciences de la Matière et Milieu Insulaire Tropical - S2MIT	Création ex-nihilo	_Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Sciences Technologies Environnement
STE	STS/SHS	M	<b>Gestion de l'environnement</b>	_Connaissance et Gestion des Ressources environnementales en Territoires Insulaires Caraïbes (CGRBTC) : Évolution spatiotemporelle des écosystèmes et leur gestion durable _Valorisation des potentialités chimiques et physiques de l'environnement naturelle et de la biodiversité.	Renouvellement avec restructuration	Pôle Martinique: _ UFR STE (parcours 1 et 2) _ UFR LSH (parcours 1)



SANTE Gpe	STS	L	<b>Diplôme de formation générale en Sciences médicales</b>			UFR Santé : Guadeloupe
SANTE Mtq	STS	L	<b>Diplôme de formation générale en Sciences maïeutiques</b>			UFR Santé : Martinique
SANTE Gpe et Mtq	STS	L	<b>Parcours Accès Santé Spécifique (PASS)</b>	Mineures hors santé proposées: _Mathématiques, _Informatique, _Physique-Chimie, _Sciences pour la Santé, _Sciences Vie et Terre, _Droit, _Economie-Gestion, _Sciences Politiques, _STAPS-APAS, _STAPS-EM, _STAPS-ES, _Géographie et aménagement, _Information et communication, _Sciences de l'Education.		UFR Santé : Guadeloupe et Martinique
SANTE Mtq	STS	M	<b>Diplôme d'Etat de Sage-femme</b>			UFR Santé : Martinique
SANTE Gpe et Mtq	STS	M	<b>Diplôme d'Etat Infirmier de Pratiques Avancées (IPA)</b>	_Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires » _Psychiatrie et santé mentale »		UFR Santé : Guadeloupe et Martinique
SANTE Gpe et Mtq	STS	M	<b>Certificat de capacité d'orthophoniste</b>			UFR Santé : Guadeloupe et Martinique CH de Cayenne
STAPS	STS /STAPS	L	<b>STAPS: Activité physique adaptée et santé</b>	_Parcours général _Parcours Préparatoire au professorat des Écoles (PPPE) _Parcours LAS	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives

STAPS	STS /STAPS	L	<b>STAPS: éducation et motricité</b>	_Parcours général _Parcours Préparatoire au professorat des Écoles (PPPE) _Parcours LAS	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STAPS	STS /STAPS	L	<b>STAPS: entraînement sportif</b>	_Parcours général _Parcours Préparatoire au professorat des Écoles (PPPE) _Parcours LAS	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STAPS	STS /STAPS	M	<b>STAPS: entraînement et optimisation de la performance sportive</b>		Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Fouillole - UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives
RTOUMSON	SHS	L	<b>Humanités</b>	Amériques-Caraïbes-Monde	Renouvellement à l'identique	_Pôle Guadeloupe, campus de Saint-Claude - UFR Roger Toumson
LSH	SHS/STS	L	<b>Géographie et aménagement</b>	_Parcours Aménagement- Environnement _Parcours L.A.S	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines
LSH	SHS	L	<b>Histoire</b>		Renouvellement avec restructuration	_Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines
LSH	SHS	L	<b>Information-Communication</b>	_LAS	Renouvellement à l'identique	_Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines

LSH	SHS	L	<b>Sciences de l'éducation</b>	_LAS	Renouvellement à l'identique	_Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines
LSH/SJE/SUFC	SHS/ALL	LP	<b>Guide conférencier</b>		Renouvellement à l'identique	_Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines _Pôle Guadeloupe, Faculté des sciences juridiques et économiques (UFR SJE) et Service Universitaire de la Formation Continue (SUFC) du pôle Guadeloupe
LSH	SHS	M	<b>Histoire, civilisations, patrimoine</b>	Histoire, civilisation et patrimoine des mondes caribéens et guyanais	Renouvellement à l'identique	_Pôle Guadeloupe, campus de Saint-Claude - UFR Roger TOUMSON _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines
LSH	SHS	M	<b>Information, Communication</b>		Renouvellement à l'identique	_Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines
LSH	SHS	M	<b>Sciences de l'éducation</b>	Apprentissage, insertion formation et développement local	Renouvellement à l'identique	_Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines _Pôle Guadeloupe, Service Universitaire de Formation Continue de la Guadeloupe
LSH/RTOUMSON	SHS	M	<b>Géographie, aménagement, environnement et développement</b>	_Diagnostic territorial et gestion des espaces insulaires	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Saint-Claude - UFR Roger TOUMSON _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines
RTOUMSON	ALL	L	<b>Langues étrangères appliquées</b>	_LEA Communication multilingue (CM) _LEA Langues et coopération économique et culturelle (L et CEC)	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Saint-Claude - UFR Roger Toumson
RTOUMSON /LSH	ALL	L	<b>Lettres</b>	_Littératures et Sociétés française et francophones. _Lettres et Arts de la Caraïbe	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Saint-Claude - UFR Roger TOUMSON _Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines

LSH	ALL	L	<b>Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales</b>	_Etudes anglophones _Etudes hispanophones _Etudes créoles _Bilingue anglais-espagnol	Renouvellement avec restructuration	_Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines
RTOUMSON	ALL/SHS/DEG	LP	<b>Gestion de projets et structures artistiques et culturels</b>	_Direction et développement de projets en musique, danse, théâtre et arts vivants _Protection et valorisation des patrimoines matériels et immatériels	Création issue d'une restructuration	_Pôle Guadeloupe, campus de Saint-Claude - UFR Roger TOUMSON
LSH	ALL	M	<b>Français langue étrangère</b>		Renouvellement à l'identique	_Pôle Guadeloupe _Pôle Martinique
LSH	ALL	M	<b>Humanités</b>	_Humanités, art et médiation interculturelle caribéens _Humanités numériques et industries créatives caribéennes	Création issue d'une restructuration	_Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines _Pôle Guadeloupe, campus de Saint-Claude - UFR Roger TOUMSON
LSH	ALL	M	<b>Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales</b>	_Etudes créoles	Renouvellement à l'identique	_Pôle Martinique, campus de Schoelcher- UFR Lettres et Sciences Humaines



Département d'évaluation  
des formations

## DOSSIER D'ACCREDITATION

### UNIVERSITÉ DES ANTILLES

# PRÉSENTATION DU PROJET D'OFFRE DE FORMATION PREMIER CYCLE

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**

VAGUE B

## INTRODUCTION

Alors que la présente accréditation des formations de l'université des Antilles (UA) ne date que de 2018, l'établissement a été amené à en faire l'auto-évaluation en 2020 en vue de son évaluation externe par le Hcéres en 2021.

Si les deux années universitaires sur lesquelles portent cette auto-évaluation constituent un temps court pour tirer des enseignements de choix récents, elles permettent tout de même d'identifier les ajustements et mutations nécessaires, dans un contexte fortement marqué par la situation sanitaire mondiale. Les rapports du Hcéres concernant l'offre licence et ceux concernant l'offre master, respectivement communiqués à la mi-mars 2021 et à mi-février 2021, auront également contribué à nourrir les travaux des différents acteurs de l'établissement sur l'offre de formation.

Les aspirations exprimées au travers des différentes démarches de l'établissement<sup>1</sup> montrent que son offre de formation doit poursuivre sa démocratisation et sa modernisation, qu'elle doit accroître sa mise en cohérence avec les enjeux et les attentes des territoires, mais également être sécurisée en reposant sur ses ressources et expertises pédagogiques réelles. Enfin, elle doit participer à façonner l'identité de la *marque UA*.

La présentation du projet d'offre de formation s'articule en cinq parties. La première partie décline et précise les orientations politiques énoncées ci-dessus. La partie suivante montre comment cette déclinaison s'articule avec les caractéristiques dominantes de l'offre de formation de premier cycle (licences, licences professionnelles, bachelors universitaire de technologie et formations de grade master). Les dispositifs existants et prévus pour le pilotage de la formation et les principes de son organisation pédagogique sont ensuite détaillés. Enfin, une présentation des actions existantes et prévues en matière de vie des campus et de vie étudiante est effectuée.

## 1. ORIENTATIONS POLITIQUES

La volonté de démocratisation, de modernisation, d'ancrage territorial et d'attractivité de l'offre de formation de l'université se traduit en quatre axes structurants votés en conseil d'administration le 1er décembre 2020. Ils sous-tendent l'offre de formation que propose l'université pour la période 2022-2027.

### **Axe 1 : une offre de formation qui ne crée pas de rupture d'égalité entre les étudiants des pôles universitaires**

Le principe d'égal accès aux masters de l'UA aux étudiants des deux pôles universitaires est fondamental. Les efforts entrepris dans cette direction durant le contrat actuel doivent être intensifiés et généralisés à l'ensemble des formations de master. Également guidés par une volonté d'une plus grande cohésion des enseignants et enseignants-chercheurs de l'établissement, il s'agit de coconstruire, à chaque fois que cela est possible, une offre de master impliquant les enseignants-chercheurs des deux pôles universitaires. Plus précisément, lorsque les ressources humaines le permettent, chaque master doit mobiliser les équipes pédagogiques issues des deux pôles universitaires et les enseignements doivent être organisés de sorte que tout étudiant de l'université des Antilles régulièrement inscrit puisse suivre ceux-ci sans avoir à quitter nécessairement son territoire. De tels masters, coconstruits par des composantes des deux territoires, renforceront le principe d'égalité d'accès aux formations au sein de l'université.

La mutualisation d'enseignements entre les deux pôles universitaires en troisième année de licence est également l'objet d'une attention particulière dans la construction de l'offre de formation.

---

<sup>1</sup> L'université a lancé au premier trimestre 2020 une démarche participative en parallèle avec celle d'autoévaluation. Centrée sur quatre thématiques (Être étudiant à l'Université des Antilles ; L'université des Antilles ; un milieu de vie et de travail ; La marque UA : son identité et son rayonnement ; La recherche et le transfert à l'UA), cette démarche a permis de recueillir un millier de contributions et environ deux cents propositions d'actions. La plupart de ces propositions sont traduites de manière opérationnelle et celles concernant la formation nourrissent les projets en termes de formation.

## **Axe 2 : Une offre appuyée sur les technologies numériques**

Les capacités numériques de l'université des Antilles sont en constante augmentation. Cette dynamique initiée par le Président de l'UA a été accélérée en raison de la pandémie qui touche la planète. La mise en place de plateformes d'enseignement à distance et l'équipement de salles dédiées à la visioconférence ont fait partie des priorités de l'université depuis le deuxième trimestre l'année 2020. Dans ce cadre, le projet de l'université *Mettre fin aux handicaps liés à l'insularité* est lauréat du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP). Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet permettront notamment de déployer des outils agiles de visioconférence dans tous les campus (cf. infra). Les efforts déjà accomplis seront ainsi amplifiés afin d'offrir à l'université des Antilles les outils nécessaires à la mise en place d'une offre de formation accessible à des étudiants géographiquement éloignés de nos territoires. C'est une opportunité unique d'accroître la visibilité et le rayonnement de l'UA tout en augmentant le nombre de ses étudiants et en conséquence ses ressources propres.

Cette évolution naturelle de la proportion d'enseignement à distance au sein de l'offre de formation devra s'accompagner – en plus de l'acquisition de logiciels et de matériel dédiés – du recrutement d'ingénieurs de formation spécialisés dans la construction de productions pédagogiques en ligne et d'un programme de formation des enseignants et enseignants-chercheurs de l'établissement afin qu'ils puissent maîtriser ces nouvelles pratiques d'enseignement.

À terme, il est nécessaire qu'un nombre significatif d'enseignements puisse être dispensé, dans des proportions à définir, de manière hybride c'est-à-dire mêler cours traditionnels dans les salles et les amphithéâtres et cours dématérialisés.

## **Axe 3 : une offre qui affirme l'identité de l'UA et qui répond aux enjeux des territoires et à leurs besoins**

L'offre de formation de l'université constitue sa première vitrine. Elle est le reflet de ses compétences scientifiques et pédagogiques. En lien avec les travaux de recherche menés au sein des laboratoires, cette offre contribue à bâtir l'identité de l'établissement et se doit d'être en relation avec notre environnement et ses enjeux. Les propositions de formation doivent indiquer la nature de leur lien avec l'environnement socio-économique et préciser leurs ambitions d'insertion professionnelle à la fois dans les territoires caribéens et au-delà.

À cette fin, Il conviendra de mettre en évidence le lien entre les formations proposées et les axes de recherche de la politique de site de l'établissement :

- Santé en milieu insulaire tropical ;
- Biodiversité en milieu insulaire tropical ;
- Risques et énergie en milieu insulaire tropical ;
- Mer et océan ;
- Dynamique des sociétés et territoires Caraïbes ;
- Numérique.

## **Axe 4 : Une offre fondée sur les capacités réelles d'encadrement pédagogique de l'établissement**

Pour des raisons évidentes de qualité de notre offre de formation, pour sa sécurisation mais également sa soutenabilité financière, il est indispensable que les enseignements dispensés à l'université des Antilles correspondent très majoritairement aux compétences pédagogiques qui s'y trouvent. Les formations reposant sur une proportion déraisonnable de compétences extérieures à l'établissement ont vocation à être complètement refondées.

Cette notion de proportion déraisonnable s'apprécie au regard de chaque type de formation. À titre d'exemple, un diplôme (licence professionnelle, master) ouvert en apprentissage en partenariat avec un Centre de formation d'apprentis (CFA), en formation continue classique ou par voie de la professionnalisation, ne présente pas les mêmes caractéristiques qu'un master orienté recherche.

En conclusion, la construction de la future offre de formation a constitué un moment stratégique majeur dans la vie de l'établissement. L'ensemble des acteurs est conscient qu'elle conditionne l'attractivité de l'université dans les années à venir. Elle définit également notre degré d'interaction avec notre environnement social, économique et culturel.

## 2. CARACTÉRISATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Dans cette partie, nous montrons en premier lieu comment les orientations politiques se traduisent en termes de structuration de l'offre de formation de premier cycle. Nous développons ensuite les aspects relatifs à l'hybridation des formations, à la manière dont est assurée la lisibilité de l'offre de formation aux plans nationaux et internationaux. Enfin nous décrivons les relations partenariales en évoquant en particulier la politique des langues rénovée que l'établissement met en place.

### 2.1 La priorité donnée à la complémentarité et à la mutualisation entre les pôles

Un débat, qui traverse l'institution universitaire aux Antilles quasiment depuis sa création, oppose d'un côté les partisans de la spécialisation de chaque territoire à un champ ou des champs disciplinaires, et de l'autre les tenants de la généralisation sur chaque territoire des principales formations au minimum au niveau licence au nom d'un accès équitable à l'enseignement supérieur. À la création de l'université, ce débat a été tranché pour certains champs disciplinaires en termes de spécialisation (lettres et sciences humaines en Martinique ; sciences exactes et naturelles en Guadeloupe) et en termes inverses pour d'autres, comme les sciences juridiques et économiques présentes sur les deux territoires. Pour les sciences médicales, il a été vite reconnu que les forces en présence demandaient à penser la faculté de médecine comme transversale à l'ensemble antillo-guyanais. Ultérieurement, un déploiement d'une partie des mêmes mentions de licence s'est effectué sur les deux sites antillais et, à l'époque, sur le site guyanais de manière parallèle aux évolutions des lois et règlements régissant l'établissement, qui ont approfondi sa territorialisation. Ce déploiement répondait aussi aux volontés politiques des territoires respectifs d'offrir localement un panel de formations universitaires de proximité étendu et à l'objectif de limiter le départ des néo-bacheliers vers les universités de l'Hexagone.

Les réflexions conduites sur l'offre de formation pendant l'élaboration du contrat s'achevant en 2021 ont conduit à privilégier la notion de complémentarité de l'offre de formation entre les deux pôles de l'université. En liaison avec l'axe 1 des orientations politiques, la mutualisation des licences est engagée, avec des enseignements délivrés de manière synchrone sur les deux sites au moins en troisième année de licence. Pour faciliter ces constructions mutualisées, les équipes et/ou les responsables pédagogiques de chaque pôle ont été amenés à travailler ensemble pendant l'élaboration de l'offre de formation 2022-2027. Ainsi il a été produit de façon conjointe une fiche unique de présentation pour chaque formation à déployer sur les deux pôles alors que le principe en vigueur était souvent celui de la juxtaposition des demandes.

#### Les licences générales

Un resserrement du nombre de mentions de licence demandées à l'accréditation est opéré. Par ailleurs, lorsqu'une même licence sera proposée sur les deux sites, les parcours mis en place offriront des dimensions complémentaires. Ainsi, par exemple, dans le champ STS, la licence « Sciences de la Vie et de la Terre » sera déployée sur les deux pôles, avec un parcours aux orientations communes (en Biologie) sur chacun des sites, mais également des parcours différenciés (Géosciences en Guadeloupe et Sciences de l'environnement en Martinique). Dans le champ ALL, le parcours créole de la licence « Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales » proposera une autre forme de complémentarité et de mutualisation : la formation se déroulera en présentiel pour la licence 1 en Martinique et pour les deuxième et troisième années en formation à distance, permettant ainsi un accès aux étudiants de Guadeloupe et plus généralement de la Caraïbe. L'accès direct en deuxième année de licence pourra s'opérer par le biais de validation d'acquis antérieurs.

Ces principes conduisent à conserver les implantations des licences de Lettres, de Sciences de l'éducation (ouverture uniquement en formation continue en Guadeloupe), de Droit, d'Economie-gestion, de Science politique, d'Informatique, de Mathématiques, de Physique, Chimie, de Sciences de la vie et de la terre sur les deux territoires. En effet, ces licences présentent des effectifs suffisants et offrent des débouchés, par exemple dans les métiers de l'enseignement et les métiers du secteur juridique dans chacun des territoires (mais également au-delà). Dans d'autres champs disciplinaires des formations complémentaires sont proposées (Tableau 1), notamment en relation avec les équipes pédagogiques présentes sur chaque territoire. En effet, conformément à l'axe 4 des orientations politiques, l'établissement a porté une attention particulière à l'adéquation entre d'un côté les propositions des équipes pédagogiques et des composantes et de l'autre les ressources disponibles.



**Tableau 1 : répartition des licences générales par lieu de formation**

CHAMPS	Mentions	Lieux de formation	Observations
ALL et SHS	Lettres	Guadeloupe (RT), Martinique (LSH)	Renouvellement avec restructuration des parcours (Notamment pour prendre en compte le non-renouvellement de la licence Art)
	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	Martinique (LSH)	Renouvellement avec restructuration (demande de création d'un parcours bilangue)
	Langues étrangères appliquées (LEA)	Guadeloupe (RT)	Renouvellement avec restructuration mineure
	Géographie et aménagement	Martinique (LSH)	Renouvellement avec restructuration
	Histoire	Martinique (LSH)	Renouvellement avec restructuration (renforcement de certains champs disciplinaires)
	Humanités	Guadeloupe (RT)	Renouvellement à l'identique
	Information – communication	Martinique (LSH)	Renouvellement à l'identique
DEG	Sciences de l'éducation	Guadeloupe (Formation continue), Martinique (LSH)	Renouvellement à l'identique
	Droit	Guadeloupe (SJE), Martinique (FDE)	Restructuration, avec la création d'un parcours d'excellence
	Economie – gestion	Guadeloupe (SJE), Martinique (FDE)	Renouvellement à l'identique, avec modifications mineures des parcours proposés
STS y compris STAPS et Santé	Science politique	Guadeloupe (SJE), Martinique (FDE)	Renouvellement à l'identique :
	Informatique	Guadeloupe (SEN), Martinique (STE)	Renouvellement avec restructuration (réouverture de la licence en Martinique et réduction du nombre de parcours en Guadeloupe)
	Mathématiques	Guadeloupe (SEN), Martinique (STE)	Renouvellement avec restructuration des parcours proposés (dont le parcours préparatoire au professorat des écoles en Martinique)
	Physique Chimie	Guadeloupe (SEN), Martinique (STE)	Renouvellement avec restructuration (rationalisation des parcours proposés)
	Sciences de la vie et de la terre	Guadeloupe (SEN), Martinique (STE)	Renouvellement avec restructuration (en particulier, la licence SVT remplace la licence SV sur le pôle Martinique)
	Sciences pour la santé	Guadeloupe (SEN)	Renouvellement à l'identique, avec modifications mineures des maquettes par suite du retour d'expérience et d'évaluation
	Licences Sciences et techniques des activités physiques et sportives	Guadeloupe (STAPS)	Renouvellement avec restructuration (mise en cohérence des formations avec les fiches RNCP) Mentions demandées : - Activité physique adaptée et santé ; - Éducation et motricité ; - Entraînement sportif.
	Parcours accès santé spécifique (PASS)	UFR Santé : Guadeloupe, Martinique	
	DFG sciences médicales	UFR Santé : Guadeloupe	
DFG sciences maïeutiques	UFR Santé : Martinique		

Légende :

- Guadeloupe : RT : Faculté Roger Toumson – UFR des Humanités caribéennes ; SEN : UFR des Sciences exactes et naturelles ; SJE : UFR des Sciences juridiques et économiques ; STAPS : UFR de Sciences et techniques des activités physiques et sportives ;
- Martinique : FDE : UFR de Droit et d'Économie ; LSH : UFR de Lettres et Sciences humaines ; STE : UFR Sciences, Technologie Environnement.

Lecture : en **bleu foncé** figurent les formations ouvertes en Guadeloupe ; en **orange**, celles ouvertes en Martinique, et en **noir**, celles ouvertes sur les deux pôles.

## Les licences professionnelles et les bachelors universitaires de technologie

Le déploiement des licences professionnelles (Tableau 2) et des bachelors universitaires de technologie (Tableau 3) répondent aux mêmes principes de complémentarité et de mutualisation. Ainsi, la plupart des licences professionnelles sont spécifiques à chaque pôle, en fonction des demandes locales, des partenariats dans le monde socio-économique, mais également de l'offre territoriale de brevets de techniciens supérieurs (BTS). Ces licences professionnelles sont fréquemment proposées selon la voie de l'alternance (avec l'appui des CFA implantés dans les deux territoires), en formation initiale ou continue, avec des effectifs ajustés aux besoins des territoires. L'offre de licences professionnelles demandée est légèrement resserrée (17 licences demandées contre 23 licences accréditées lors du précédent contrat dont 17 effectivement ouvertes) pour tenir compte des effets de saturation du marché de l'emploi ou des effectifs constatés restés insuffisants. Les demandes de création sont liées aux évolutions des métiers (E-Commerce et Marketing Numérique, Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels) ou à l'environnement de l'établissement (métiers de la mer). Il faut noter qu'un effort est fait pour varier les modalités d'ouverture (formation initiale ou formation continue, formation classique ou en alternance...) et pour mutualiser certains diplômes entre les composantes lorsqu'ils répondent à des besoins identifiés sur les deux territoires (par exemple : licences professionnelles guide conférencier, Assurance, banque finance : chargé de clientèle, Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire).

**Tableau 2 : déploiement des Licences professionnelles par pôle et par composante**

CHAMPS	Mentions	Lieux de formation	Observations
ALL et SHS	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	Guadeloupe (RT)	Demande de création en remplacement de la licence « arts du spectacle »
	Guide conférencier	Martinique (LSH), Guadeloupe (SJE et formation continue)	Renouvellement à l'identique, avec déploiement sur les deux pôles universitaires
DEG	Activités juridiques : métiers du droit de l'environnement	Martinique (FDE)	Renouvellement à l'identique
	Assurance, banque finance : chargé de clientèle	Guadeloupe (SJE), Martinique (FDE)	Renouvellement à l'identique
	Commerce et distribution	Martinique (IUT 972)	Renouvellement à l'identique
	E-Commerce et Marketing Numérique	Guadeloupe (IUT 971),	Demande de création ex-nihilo, après une ouverture sous forme de « prêt d'accréditation » par l'IUT de Montreuil (Université de Paris VIII) – ouverture en alternance
	Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire.	Guadeloupe (SJE), Martinique (FDE)	Renouvellement à l'identique
	Logistique et pilotage des flux	Martinique (IUT 972)	Renouvellement à l'identique
	Management et gestion des organisations	Guadeloupe (SJE, IUT 971), Martinique (IUT 972)	Renouvellement avec restructuration
	Métiers de la gestion et de la comptabilité : Comptabilité et Paie	Guadeloupe (IUT 971)	Renouvellement à l'identique
	Métiers de la gestion et de la comptabilité : Responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise	Guadeloupe (IUT 971)	Renouvellement à l'identique
	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	Guadeloupe (SJE)	Renouvellement à l'identique
STS	Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement	Guadeloupe (SEN)	Renouvellement à l'identique
	Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable	Martinique (STE)	Renouvellement avec restructuration
	Métiers de la Mer	Guadeloupe (SEN),	Demande de création ex-nihilo en lien avec la politique de site – ouverture programmée en cours de contrat
	Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels.	Martinique (STE)	Demande de création, issue d'une restructuration

CHAMPS	Mentions	Lieux de formation	Observations
	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	Guadeloupe (SEN)	Renouvellement avec restructuration

Légende complémentaire : IUT 971 : IUT de la Guadeloupe ; IUT 972 : IUT de la Martinique - Lecture : voir tableau 1.

Le déploiement des bachelors Universitaires de Technologie (BUT) (Tableau 3) suit la même logique que celui des licences professionnelles. Ainsi, par exemple, le BUT Gestion des entreprises et des administrations est ouvert sur les deux pôles de l'université compte tenu de l'importance des débouchés dans ce secteur. Les autres BUT sont implantés en fonction des demandes territoriales, de la structuration des entreprises dans le domaine visé, des ressources humaines présentes sur chaque pôle universitaire, mais également, comme pour les licences professionnelles, de la carte des BTS déployés dans les régions académiques de Guadeloupe et de Martinique.

**Tableau 3 : déploiement des bachelors universitaires de technologie par pôle et par composantes au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Spécialité	Lieux de formation	Observations et parcours
Gestion des entreprises et des administrations	Guadeloupe (IUT 971), Martinique (IUT 972)	Gestion comptable, fiscale et financière (IUT 971) ; Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (IUT 971 et 972) ;
Carrières sociales	Guadeloupe (IUT 971)	Animation sociale et socioculturelle ; Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux
Génie biologique	Guadeloupe (IUT 971)	Agronomie ; Sciences de l'aliment et biotechnologie ; Sciences de l'environnement et écotechnologies
Métiers du multimédia et de l'internet	Guadeloupe (IUT 971)	Création numérique ; Développement web et dispositifs interactifs
Gestion logistique et transport	Martinique (IUT 972)	Management de la mobilité et de la supply chain connectées
Hygiène Sécurité Environnement	Martinique (IUT 972)	Science du danger et management des risques professionnels technologiques et environnementaux
Techniques de commercialisation	Martinique (IUT 972)	Marketing digital, e-business et entrepreneuriat ; Marketing et management du point de vente

Légende complémentaire : IUT 971 : IUT de la Guadeloupe ; IUT 972 : IUT de la Martinique - Lecture : voir tableau 1.

## 2.2 L'hybridation des formations

La crise de la Covid-19 a montré certaines forces de l'établissement : un système de web conférence a pu être intégré au sein de la plateforme numérique en quelques jours et l'université met à disposition du personnel un système de webconférence, lui permettant de créer autant de salles qu'il n'a d'activités à réaliser en ligne. Certaines faiblesses ont aussi été mises en évidence, notamment du côté des infrastructures. Cependant, le point méritant le plus attention est sans doute l'accès des étudiants hors de l'établissement aux ressources numériques. Si presque la totalité de la population des Antilles est bien couverte par la "4G"<sup>2</sup>, les coûts d'accès au numérique restent en moyenne plus élevés que dans l'Hexagone bien que les écarts se resserrent. Les débits sont aussi souvent plus réduits<sup>3</sup>.

L'établissement, au travers du projet *Mettre fin aux handicaps liés à l'insularité*, lauréat du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP) prévoit notamment le déploiement de visioconférences automatisées. Ces nouveaux équipements, miniaturisés et agiles, permettront de généraliser ce mode d'enseignement sur l'ensemble des implantations de l'université. La qualité du service fourni permettra les interactions nécessaires à la construction des apprentissages, point faible des solutions actuellement déployées, et contribuera à réduire les disparités d'accès aux ressources pédagogiques. La formation des personnels à l'usage de ces outils,

<sup>2</sup> L'opérateur historique affirme couvrir 99% de la population en 4G. Voir : <https://caraibe.orange.fr/le-deploiement-du-reseau-mobile>. Le déploiement de la Fibre est moins avancé en Guadeloupe et en Martinique qu'en moyenne nationale.

<sup>3</sup> Par exemple, l'opérateur alternatif ne couvre l'île de Marie-Galante qu'en 3G.

mais plus encore à l'animation pédagogique de formations réalisées en mode mixte seront réalisés simultanément.

En permettant un accès à l'ensemble de l'offre de formation quel que soit le lieu de résidence, la question de l'implantation des formations deviendra secondaire. Le principe de complémentarité des formations pourra alors être pleinement appliqué. Comme la question de la carte des formations ouvertes dans chaque territoire est un facteur de tension entre les différents acteurs de l'université, un bénéfice annexe du déploiement de cette action sera de favoriser l'unité et les interactions entre pôles.

## 2.3 Une structuration de l'offre de formation garantissant sa lisibilité et son adéquation aux besoins des territoires

La structuration de l'offre de formation répond à un double objectif, celui de sa lisibilité sur les plans nationaux et internationaux et celui de répondre aux enjeux de la politique de site et aux besoins des territoires.

Pour satisfaire à l'objectif de lisibilité, l'offre de formation s'inscrit dans les quatre domaines prévus par l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations :

- Art, Lettres, Langues (ALL) ;
- Droit, Economie, Gestion (DEG) ;
- Sciences Humaines et Sociales (SHS) ;
- Sciences, Technologies et Santé (STS), y compris sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Par ailleurs, dans ce même objectif de lisibilité, les intitulés des mentions proposées respectent la nomenclature nationale.

Pour satisfaire à l'objectif de répondre aux enjeux de la politique de site et aux besoins des territoires, chaque formation proposée s'inscrit dans au moins un des axes de la politique de site, contribuant ainsi à la constitution de chaînes de valeurs complètes (formation, recherche, innovation, transfert, valorisation) :

- Santé en milieu insulaire tropical ;
- Biodiversité en milieu insulaire tropical ;
- Risques et énergie en milieu insulaire tropical ;
- Mer et océan ;
- Dynamique des sociétés et territoires Caraïbes ;
- Numérique, qui constitue à la fois un axe de la politique de site et un enjeu transversal aux cinq autres axes.

Les intitulés des parcours offerts pour chacune des formations proposées déclinent les mentions nationales en fonction des objectifs de formation plus spécifiques, contribuant ainsi à la création de la « marque » université des Antilles (axe 3 des orientations politiques).

## 2.4 Les relations partenariales internes et externes

L'université des Antilles demeure la première université française implantée dans la Caraïbe. Par ailleurs, dans ses territoires d'implantation, elle fait face à un réseau faiblement structuré d'institution d'enseignement supérieur, à l'exception des lycées porteurs de formations supérieures. En particulier, aucune école d'ingénieurs ou de commerce publique n'est implantée en Guadeloupe ou en Martinique.

### 2.4.1 Relations des formations avec les lycées et développement des actions d'orientation

L'établissement a été sélectionné dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir (PIA 3) (action *Territoires d'innovation pédagogique*) pour le projet *Orientation Régionale pour l'Accompagnement du Continuum Lycéens – Etudiants*<sup>4</sup> (ORACCLE) qui vise à :

---

<sup>4</sup> Ce projet réunit l'ensemble des universités et les trois académies d'Ile de France, l'université des Antilles, le Conseil Régional d'Ile de France, l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) et des partenaires de l'orientation et de l'emploi. Ce projet a été sélectionné en mars 2020 et se déroulera sur une période de dix ans (2021-2031).

- Fédérer les acteurs de l'orientation pour une meilleure coordination et concertation afin de garantir l'accompagnement et la réussite de tous les lycéens ;
- Mutualiser les ressources pour donner à tous les lycéens les ressources incontournables et fiables pour éclairer leur choix de parcours ;
- Renforcer l'accompagnement au choix afin d'assurer à tous les étudiants la maîtrise de leur parcours individualisé.

Dans les actions concernant plus spécifiquement l'université des Antilles, figure notamment un accompagnement coconstruit des étudiants par les différents partenaires de l'orientation. Cet accompagnement vise à la fois le maintien d'étudiants aux Antilles (par une meilleure construction du continuum *bac - 3 / Bac + 3*) et, en cas de départ, leur intégration dans de meilleures conditions dans les universités franciliennes. Cette action vise aussi à mieux construire les mobilités entrantes et sortantes entre l'université des Antilles et les universités franciliennes en cours de cursus. Ce projet est actuellement dans sa phase initiale d'étude, de conception et de lancement des actions. Cette phase conduira, dans la période 2025-2028, à la phase de pérennisation des actions évalués, en fin de première phase, comme étant les plus efficaces. Il s'achèvera par une phase de rajeunissement des actions entre 2028 et 2031.

Dès à présent, l'établissement, au travers du Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO, voir également infra) et de ses composantes pédagogiques assure une information préalable des lycéens sur l'offre de formation de l'université comportant, pour certaines composantes une immersion de lycéens au sein de groupes de travaux dirigés. Tous les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont inscrits à l'université et bénéficient d'une reconnaissance de leur parcours en classe préparatoire dans le cursus licence. Pour les sections de technicien supérieur, une attention particulière est portée à la carte de formation des BTS en liaison avec les propositions d'ouvertures de licences professionnelle (cf. supra), ce qui peut conduire à des filières presque « intégrées » à l'exemple de la licence « organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration » faisant suite aux formations de niveau BTS du Lycée de l'Hôtellerie et du Tourisme « Archipel Guadeloupe ».

Les relations avec l'éducation nationale se traduisent également par une attention particulière portée aux dispositifs préparant aux métiers de l'éducation et de l'enseignement, comme les aides éducateurs en pré-professionnalisation et les récents parcours préparatoires au professorat des écoles. Ainsi, dès la rentrée 2021, un parcours préparatoire doit ouvrir en Martinique, adossé à la licence de mathématiques.

#### **2.4.2 Relations des formations avec les organismes de recherche**

Au niveau licence, le lien avec l'activité de recherche sera développé à partir des exemples de pratiques mises en œuvre pendant le contrat s'achevant en 2021. Ainsi, en troisième année, le stage obligatoire pourra être effectué en lien avec une unité de recherche de l'université ou d'un organisme de recherche. Des étudiants de troisième année de licence ou de BUT pourront être ainsi amenés à accompagner dans les disciplines expérimentales des manipulations au côté d'étudiants de master sous la supervision d'un enseignant-chercheur. Tant en licence qu'en BUT, des séances de travaux pratiques seront mises en œuvre, sur la base d'expérimentations de recherche. Dans d'autres disciplines, les étudiants de licence pourront être initiés, lors des stages, à certains aspects des démarches de recherche, par exemple s'initier aux questions de problématisation et/ou à la constitution d'une revue de littérature en lien avec les enseignements liés aux compétences documentaires. Ces actions permettront également de renforcer l'articulation entre le cycle licence et le cycle master.

#### **2.4.3 Relations des formations avec le monde socioprofessionnel**

Pendant le contrat 2022-2027, l'université entend poursuivre et approfondir ses liens avec le monde professionnel. Outre les actions d'information, comme les forums des métiers annuels, plusieurs dispositifs concourent à la rencontre entre les étudiants et le monde professionnel. En premier lieu, un stage d'au moins quatre semaines et préférentiellement six semaines est obligatoire pendant la troisième année des licences générales et l'université, contribuant à l'immersion des étudiants dans le monde professionnel. Par ailleurs, l'université suit les dispositions réglementaires en matière d'intervention des professionnels et de réalisation de stages pour les BUT, les licences professionnelles, les formations d'ingénieurs, de personnels de santé, d'enseignement et d'éducation.

En second lieu, des éléments constitutifs<sup>5</sup> (EC) libres, dédiés à la réalisation de stages professionnels, seront mis en place à l'initiative des BAIP<sup>6</sup> en Licence 2 et licence 3. Ce stage vient donc compléter le stage obligatoire placé en licence 3 et vient ainsi renforcer, pour les étudiants qui le désirent, l'immersion dans le monde professionnel. De même, un EC libre dédié à l'entrepreneuriat est proposé en Licence 3 en liaison avec le dispositif PEPITE<sup>7</sup>.

Enfin, des rencontres avec les professionnels sont organisées soit au niveau des composantes, soit au niveau des diplômes sous plusieurs formes (conférences de professionnalisation, séminaires de rencontres avec les professionnels...). Les objectifs de ces dispositifs sont les mêmes : faire connaître les débouchés des formations de manière concrète, faire le lien entre le monde académique et le monde professionnel.

#### **2.4.4 Relations avec les partenaires internationaux**

L'offre de formation de l'université comporte une dimension internationale que ce soit au niveau du premier cycle (Licence Lettres Etrangères appliquées, Licence Lettres et Langues Cultures régionales...) ou au niveau du deuxième cycle (Master Français Langues Etrangères, Master Science Politique « Filière intégrée France-Caraïbes (Antilles et Jamaïque) » en triple diplomations, Antilles, Bordeaux, Jamaïque). Mais, bien au-delà, l'université a la volonté de devenir un partenaire académique de premier plan au sein de l'espace caribéen. Dans cette perspective, les liens avec les organismes de coopérations universitaires régionaux ont été resserrés. Les projets actuels visent à construire des partenariats plus solides, centrés sur des objets d'intérêts communs dans la Caraïbe et liés aux axes thématiques à chaînes de valeurs complètes de la politique de site de l'université des Antilles. Plusieurs actions ont été reconfigurées ces dernières années et seront pérennisées et renforcées.

Ainsi, la mobilité entrante en provenance de la caraïbe est soutenue par l'université et par les collectivités régionales de Martinique et de Guadeloupe au travers de la mise en place de programmes d'immersion pour les étudiants caribéens anglophones (programme ELAN).

L'université entend également soutenir activement la mobilité sortante de ses étudiants pour des programmes longs. Au-delà de la question du soutien financier à ces mobilités, l'université a entrepris la définition d'une politique de langues visant à harmoniser les processus d'enseignement des langues étrangères dans toutes les composantes et faciliter l'immersion de ses étudiants au sein des universités étrangères d'accueil par une meilleure maîtrise d'une langue vivante étrangère. Ainsi, un bureau de la certification en langues, dont le projet pédagogique a été présenté en conseil académique le 13 avril 2021 et le principe de création adopté par le conseil d'administration le 15 avril 2021, assurera la gestion interne du dispositif, depuis l'inscription des étudiants jusqu'à la remise des certifications, ainsi que l'information sur le dispositif en lien avec la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP) et les relations avec les organes certificateurs.

Des programmes visant à multiplier les co-diplomations. Par exemple, le projet de convention entre l'Université Quisqueya d'Haïti et l'université des Antilles concerne le domaine de la santé. Ce projet, qui associe également les deux CHU de Guadeloupe et de Martinique, porte sur des programmes d'échanges d'étudiants (du premier cycle au post-internat), d'enseignants et de chercheurs. Il prévoit également l'organisation de cours et de séminaires ainsi que le développement de travaux de recherche communs (par exemple au travers de codirection de thèses). Le projet entre l'université des Antilles et la Caribbean Maritime University (Jamaïque) prévoit des échanges et des co-diplomations dans le champ des métiers de la mer. Il permettra également de faciliter la poursuite d'études des étudiants de BUT, de la Licence professionnelle Logistique et de la licence professionnelle métiers de la mer, dont l'accréditation est demandée, vers un Master au Caribbean Maritime University (Jamaïque).

---

<sup>5</sup> À l'université des Antilles, les unités d'enseignements (UE) sont souvent divisées en éléments constitutifs (EC), selon un cadrage général adopté lors de la réforme « LMD ». Cf. infra.

<sup>6</sup> La Loi du 25 juin 2015, qui a transformé l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles, impose à l'établissement la création d'un BAIP par pôle universitaire.

<sup>7</sup> Le dispositif « PEPITE » (Pôle Etudiants pour l'innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), lancé en 2013 pour développer l'esprit entrepreneurial auprès des étudiants, est actuellement actif uniquement en Martinique.

Au-delà de la question du soutien financier à la mobilité internationale, l'université appelle l'attention sur la question de la connaissance par les Ambassades de France des conditions spécifiques d'entrée en Guadeloupe et en Martinique, qui n'appartiennent pas à l'espace Schengen. Des actions internes de formation et d'information seront entreprises, mais également externes de sensibilisation des services consulaires à cette problématique.

### **3. PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION**

L'établissement a vu son organisation refondue par la Loi du 25 juin 2015, qui en fait une « nouvelle université », compte tenu de l'importance des modifications induites. Dans cette partie, nous montrons comment l'établissement a pris en compte les limites de cette Loi en termes de pilotage de l'offre de formation. Nous développons ensuite la politique d'amélioration et de mise en qualité de l'offre de formation.

#### **3.1 Le pilotage institutionnel et opérationnel de l'offre de formation**

##### **3.1.1 Le contexte de l'établissement**

La Loi du 25 juin 2015, qui a transformé l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles, organise l'établissement de manière unique dans le paysage universitaire français en mettant en avant les pôles universitaires de la Guadeloupe et de la Martinique. En particulier, le conseil académique de l'université est formé du rassemblement de deux CFVU polaires et de deux CR polaires, chacune de ces quatre commissions étant sous la responsabilité d'un vice-président élu au titre du pôle. Ainsi, la Loi a organisé un fonctionnement privilégiant les dimensions polaires aux dimensions transversales.

L'établissement a pris conscience du risque que cela faisait peser sur les possibilités de pilotage transversal de l'offre de formation. Dans ce cadre, la récente Loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020 modifie les modalités de désignation du Président de l'université et des Vice-Présidents de pôle, en organisant leur élection par un vote unique du conseil d'administration sur trois noms, ce qui favorisera l'homogénéité de la gouvernance. De plus, la Présidence actuelle a choisi de dépasser la simple traduction de ces nouvelles dispositions légales dans les statuts de l'établissement, pour y inclure le principe de coopération et de mutualisation entre les pôles de l'université sur les plans pédagogiques et scientifiques.

Dès à présent, l'établissement a mis l'accent sur les dimensions transversales, dans le cadre de la préparation de l'accréditation 2022-2027, comme cela a été signalé supra, en organisant des dialogues bilatéraux entre les composantes de chaque pôle, impliquées dans les mêmes champs disciplinaires, ceci s'ajoutant aux échanges plus habituels entre composantes d'un même pôle.

##### **3.1.2 Les dispositions correctives proposées**

Les dispositions statutaires récemment votées constituent une première étape qu'il faut désormais traduire de manière opérationnelle. Au niveau de l'établissement, une extension du rôle du vice-président délégué à l'innovation pédagogique au pilotage des formations pourrait être opérée, dans le respect des prérogatives des vice-présidents des CVFU. Ces trois personnes formeraient un comité de pilotage stratégique de la formation qui rendrait compte au Président de l'université. Des responsables de champs de formation seraient nommés et seraient responsables des dimensions transversales relativement à ces champs, en particulier au niveau master. Une coordination spécifique pour le champ licence pourrait également être prévue. L'ensemble de ces responsables assureraient, notamment en coopération avec les directeurs de composantes, la mise en œuvre et le suivi des dispositifs de « mise en qualité » des formations et en prépareraient l'auto-évaluation quinquennale. Ils veilleraient, notamment, au bon fonctionnement des conseils de perfectionnement et à la traduction de leurs recommandations au niveau du champ ou du cycle.

Des réunions conjointes des CFVU pourraient être organisées, sous la co-présidence du comité de pilotage stratégique de la formation et des vice-présidents étudiants afin de préparer les orientations en matière de formation et de vie étudiante à soumettre au Conseil académique et assurer le suivi des orientations arrêtés dans le cadre du contrat de site. Ces dispositifs favoriseraient la coordination des formations et la mutualisa-

tion des enseignements et contribueraient à la réalisation de l'axe 1 (une offre de formation qui ne crée pas de rupture d'égalité entre les étudiants des pôles universitaires) et de l'axe 4 (Une offre fondée sur les capacités réelles d'encadrement pédagogique de l'établissement), par la mutualisation des équipes pédagogiques.

Par ailleurs, au cours du contrat actuel, les deux composantes de l'université à statuts particuliers, hérités de l'université des Antilles et de la Guyane, ont été transformées en UFR de droit commun. Il s'agit :

- du Département Pluridisciplinaire de Lettres et Sciences Humaines (DPLSH) du pôle Guadeloupe, transformé en Faculté Roger Toumson – UFR des Humanités caribéennes (UFR RT) ;
- du Département Scientifique Inter facultaire (DSI) du pôle Martinique, transformé en UFR Sciences Technologies Environnement (UFR STE).

En plaçant ces deux composantes sous le statut d'UFR de droit commun, l'université leur permet d'affirmer leur positionnement institutionnel dans l'université, notamment lors des dialogues inter-composantes menés sur l'offre de formation. En leur donnant des orientations pédagogique et scientifique complémentaires de celles des UFR existantes, l'université leur permet d'affirmer leur identité ce qui contribue à l'axe 2 des orientations politique, notamment en répondant aux enjeux et aux besoins des territoires.

Enfin, au niveau plus local de chaque UFR, l'établissement veillera à ce que les directeurs d'études (placés au niveau des premières années de licence) puissent assurer la mise en œuvre des parcours personnalisés (cf. infra) de manière plus homogène. Pour cela des séminaires d'information/formation pourraient être organisés. Ces directions d'études seront également membres des comités de perfectionnement (soit à titre de responsable de formation, soit à celui d'enseignant, cf. infra).

## 3.2 Le suivi de l'offre de formation et son amélioration continue

### 3.2.1 La systématisation des conseils de perfectionnement

À partir du retour d'expérience des équipes pédagogiques et/ou des composantes ayant mis en place des Conseils de perfectionnement, ceux-ci seront systématisés et contribueront à la politique de pilotage des formations par l'université, ses composantes et leurs équipes pédagogiques, en particulier en termes d'évaluation et de démarche qualité. Ces conseils de perfectionnement viendront en appui des équipes pédagogiques dans les processus d'auto-évaluation et de régulation des formations. Ainsi, ils proposeront les mesures permettant de faire évoluer les formations en cours de contrat et seront associés aux réflexions prospectives lors des auto-évaluations quinquennales et de l'élaboration des nouvelles offres de formation.

Les conseils de perfectionnement pourront être placés au niveau des diplômes<sup>8</sup> (en particulier pour les diplômes les plus professionnalisant pour favoriser une relation de proximité avec le monde professionnel) ou au niveau de filières, notamment en licence. Ils comprendront notamment :

- Un à deux enseignant(e)s en charge de responsabilité dans le diplôme ;
- Deux à cinq autres enseignant(e)s intervenant dans le diplôme ou dans un diplôme homologue du même champ disciplinaire) ;
- Un à trois personnel(s) des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) concernés par le diplôme (documentaliste, ingénieur d'étude ou de recherche, technicien, conseiller d'orientation ou d'insertion professionnelle, personnel des services sociaux ou de la vie étudiante...) ;
- Un à deux ancien(ne)(s) étudiant(e)s ayant préparé et obtenu le diplôme ou un diplôme voisin ;
- Un à quatre étudiant(e)(s) en cours de formation ;
- Deux à six représentant(e)s du monde professionnel concerné par le diplôme.

Afin de créer des continuums de l'enseignement secondaire aux études doctorales, les conseils de perfectionnement de licences comporteront un représentant de l'enseignement secondaire et un enseignant intervenant également dans un des masters auquel conduit le diplôme (ou dans un des masters du champ de formation concerné) ; les conseils de perfectionnement de masters comporteront un enseignant intervenant

---

<sup>8</sup> Des sous-comités polaires pourront être mis en place pour un même diplôme ouvert sur les deux pôles. En cas de mise en place de tels sous-comités, un travail de coordination devra être effectué entre les deux pôles.



également dans une des licences alimentant le master et au moins un représentant d'une unité de recherche d'adossment du master et/ou un représentant l'école doctorale.

Les conseils de perfectionnement se réuniront au minimum annuellement sur la base d'un ordre du jour établi conjointement par les responsables de l'équipe pédagogique et du président du conseil. Un compte rendu sera adressé à l'équipe pédagogique, au conseil interne de la composante en charge des questions de formation. Un bilan régulier sera établi concernant la prise en compte des propositions des conseils de perfectionnement.

### 3.2.2 Le développement des enquêtes internes

Pour favoriser le développement et encadrer les enquêtes internes, une « charte de l'évaluation des enseignements par les étudiants » sera proposée. Elle sera discutée par les CFVU et soumise à approbation du conseil académique. Cette charte fixera un cadre général, les objectifs, les modalités de réalisation et de traitement des données. Cette évaluation pourra comporter trois volets, une partie générale relative à la vie étudiante à l'université des Antilles, une partie concernant plus particulièrement la composante où se prépare le diplôme et une partie spécifique relative au diplôme préparé. Ces enquêtes internes seront mises en place sous la responsabilité des directrices et directeurs de composantes

Les résultats seront transmis aux équipes pédagogiques et au conseil de perfectionnement concernés pour les éléments relatifs au diplôme, au conseil de la composante en charge des questions de vie étudiante pour la partie qui lui est propre et à la CFVU polaire (et au conseil académique pour les formations implantées sur les deux pôles) pour la partie générale. L'établissement ou la composante pourront passer commande à des unités de recherches (internes ou externes) compétentes pour les questions de formation pour réaliser une exploitation plus poussée des réponses à ces enquêtes.

Les éléments négatifs mis en évidence par ces enquêtes feront l'objet de propositions d'amélioration au niveau des diplômes, des composantes, et de l'établissement par les conseils compétents. Un bilan de l'application et de ses mesures et de leur effet sera régulièrement établi.

### 3.2.3 La rénovation du dispositif de suivi de la réussite et de l'insertion professionnelle

Les missions d'études sur l'insertion professionnelle et sur la vie étudiante sont confiées au sein de l'université des Antilles à l'observatoire de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle (OVE-IP), entité fonctionnelle de la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP). Ce service reste placé au niveau de l'établissement et décline ses actions sur les deux pôles. Ses missions sont de :

- Décrire les caractéristiques des entrants de l'université ;
- Analyser les motivations des inscrits en Licence ;
- Étudier les conditions de vie des étudiants ;
- Évaluer les formations ;
- Mesurer l'insertion professionnelle des diplômés de niveau Licence, Master, Doctorat ;
- Produire des statistiques générales sur les étudiants.

Lors de l'élaboration du contrat signé en 2018, un certain nombre d'indicateurs avaient été mis en place (voir tableau 4 pour les indicateurs quantitatifs concernant les formations) mais n'ont pu tous être suivis notamment par la mobilisation de la DSIN sur d'autres chantiers. Ces indicateurs seront repris et complétés pour le contrat 2022-2027. L'objectif fixé est par ailleurs d'aboutir à une extraction plus automatisée de ces données. Ceci permettra à l'OVE-IP de se concentrer sur leur exploitation pour alimenter la réflexion des différents conseils de l'institution.

**Tableau 4 : Indicateurs quantitatifs du contrat signé en 2018**

IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans
IC 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans
IC 4 – Réussite en Master en 2 ans
IC 5 – Réussite en doctorat

IC 7 – Développement de la formation continue

IC 8 – Variation des horaires d'ouverture du SCD

### 3.2.4 Un label interne de mesure de la « mise en qualité » des formations

L'établissement discutera dans ses instances de la mise en place d'un indicateur ou label interne, témoignant de la mise en œuvre concrète des différents dispositifs prévus ou déjà existants dont notamment :

- La mise en œuvre des conseils de perfectionnement ;
- La réalisation de l'évaluation de la formation par les étudiants ;
- L'effectivité de la délivrance du supplément au diplôme et du relevé de compétences acquises en cas de non-obtention du diplôme ;
- La mise en place du contrat pédagogique de réussite ;
- Les actions de personnalisation des parcours ;
- Les actions d'accueil des publics spécifiques ;
- Les actions d'accueil des publics de la FTLV.

Ce label contribuera à la mesure de la mise en qualité des formations. Il permettra de servir de base à un dispositif incitatif (en termes de ressources matérielles) pour encourager les formations et les composantes à développer des projets d'innovation pédagogique, sous forme de « bonus qualité pédagogique ».

## 4. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

Cette partie développe l'opérationnalisation pédagogique des axes politiques notamment en termes de parcours de l'étudiant, d'organisation pédagogique et de pratiques innovantes. En particulier, l'organisation des maquettes autour d'unités d'enseignement d'ossature, de parcours et transversales permettront de rendre lisible la façon dont sont articulées la transmission des connaissances et compétences principales des diplômes et celles plus transversales. Les dispositifs destinés à accompagner les étudiants ayant des besoins particuliers et ceux entrant à l'université (dispositifs liés à la Loi ORE) sont ensuite présentés.

### 4.1 Le parcours de l'étudiant

#### 4.1.1 L'information préalable à l'entrée à l'université et à l'inscription

Les missions d'information sur l'offre de formation et d'orientation des étudiants sont confiées au sein de l'université des Antilles au Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO), une entité fonctionnelle de la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP). Ce service reste placé au niveau de l'établissement et décline ses actions sur les deux pôles.

Concernant l'information préalable à l'entrée à l'université, le SUIO organise des rencontres dans les lycées, avec les lycéens de classe de terminale pour présenter l'offre de formation de l'université et répondre aux interrogations sur l'enseignement supérieur universitaire. Plusieurs autres manifestations et dispositifs contribuent à la réalisation de la liaison entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur :

- Des journées d'immersion à l'université à l'attention des lycéens (premières et terminales de tous les lycées) organisées en partenariat avec les Régions académiques ;
- Lors de ces journées, les lycéens sont conviés à visiter les campus de l'université, leur permettant ainsi de se rendre compte de l'activité de l'université (formation et recherche) et de désacraliser les lieux ;
- Des capsules vidéo de quelques minutes visant à une présentation dynamique des formations de l'université ;
- La participation de l'université à des salons d'information (Salon de l'orientation de la formation et des métiers en Guadeloupe ; Salon de la formation des métiers et de l'orientation en Martinique) organisés par les collectivités régionales (Région Guadeloupe, Collectivité territoriale de la Martinique) et les Régions académiques.

Un recensement des actions conduites dans les composantes, opéré sous l'égide du SUIO, permettra de mettre en valeur certaines actions (comme l'immersion de lycéens dans les groupes de travaux dirigés) et de mieux les faire connaître au sein de l'établissement. Ce premier travail se poursuivra par l'édition d'un guide de bonnes pratiques et par la structuration des démarches d'information dans une articulation entre le SUIO, les pôles universitaires et les composantes. Des actions ciblées resteront organisées, soit pour des formations particulières (par exemple formation d'ingénieurs, études doctorales), soit pour des composantes aux finalités plus spécialisées (IUT, INSPE).

De manière plus générale, la communication sur l'offre de formation utilise plusieurs vecteurs. Le site de l'université présente l'offre de formation, avec un focus particulier lors des campagnes d'inscription (onglet depuis la page d'accueil du site). La DOSIP participe à des salons d'information en suivant le principe d'un triple regard : celui des enseignants de la filière, de l'institution, représentée par un personnel de la DOSIP, celui des étudiants. Les vecteurs de communication se sont diversifiés et l'accent sera encore davantage mis sur les réseaux sociaux. Ainsi, l'université communique sur les événements (notamment ceux en lien avec la formation, comme les annonces de manifestation, les événements liés à la vie étudiante) sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn) et sur sa chaîne YouTube (présentation de l'université, séminaires, compte rendu de manifestations, comme « ma thèse en 180 secondes ou cérémonies de remise de diplômes).

Les inscriptions s'effectuent entièrement en ligne (<http://www.univ-ag.fr/inscription-2021-2022>) au travers d'une plateforme dédiée (<http://ecandidat.univ-antilles.fr/ecandidat/#!accueilView>).

#### **4.1.2 L'accompagnement en début de parcours**

Les responsables de diplômes reconnaissent que le moment le plus critique pour les étudiants est la transition entre l'enseignement secondaire et l'entrée en premier cycle universitaire avec la nécessité d'une acculturation à l'enseignement supérieur. Outre les dispositifs spécifiques liés aux étudiants « Oui, si » (cf. infra), les pôles et les composantes mettent en place des réunions d'accueil pour chaque promotion, avec la présence des différents services concernés par la vie étudiante et de partenaires extérieurs. Une attention particulière est portée au suivi des étudiants au cours de la première année. Le rôle des directeurs d'études sera renforcé (cf. supra) lors du prochain contrat et homogénéisé au minimum à l'échelle des pôles universitaires. Ces directeurs d'études participeront avec les équipes pédagogiques à la mise en place de façon plus systématique d'évaluations diagnostics, éventuellement selon des modalités de co-évaluation par les étudiants et les enseignants. Il s'agit de mieux apprécier les connaissances préalables des étudiants et leur entrée dans les apprentissages. Le rôle bénéfique des tuteurs-étudiants a été constaté pour accompagner l'entrée des néo-arrivants dans les apprentissages universitaires et cette mission sera reconduite.

L'ensemble de ces mesures permettra de mieux sécuriser l'avenir des étudiants au travers de dispositifs complémentaires de soutien notamment au cours de la première année, voire de proposer des solutions concertées de réorientation en collaboration avec les différentes composantes de l'Université des Antilles, la DOSIP-SUIO et/ou les Services académiques d'Information et d'Orientation des régions académiques de Guadeloupe et de Martinique. À cette fin, les « conférences de professionnalisation », au cours desquelles sont présentées des alternatives de formation ou des alternatives professionnelles, déjà proposées par certaines composantes, seront rendues plus systématiques.

#### **4.1.3 L'évaluation des connaissances et compétences**

Le cadre général définissant le contrôle des connaissances et des compétences est inscrit dans le document « modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences » (MGCC), voté en conseil académique. Ce document est décliné en modalités particulières pour s'adapter aux particularités des diplômes, aux contraintes ou aux dispositions particulières concernant certains diplômes (par exemple : formations d'ingénieurs, de santé, des personnels d'enseignement et d'éducation). Conformément aux obligations réglementaires, ces modalités sont diffusées dans le mois suivant la rentrée universitaire.

L'université encourage la mise en place du contrôle continu en licence pour favoriser la progressivité des apprentissages. Elle encourage également la mise en place d'évaluations formatives, par exemple sous forme de quizz pendant les cours, de rapports intermédiaires, et de varier les modalités d'évaluation somma-

tives. Par exemple, les projets et les stages peuvent être évalués par une combinaison d'approches : rapports écrits, soutenances, notes du tuteur entreprise, exposés, posters... De même, les évaluations plus longitudinales, par exemple sous forme de portfolio feront l'objet d'encouragements, au travers du label de mise en qualité des formations (cf. supra). L'objectif est de favoriser le passage d'un contrôle sommatif des savoirs à une appréciation plus globale et combinée des connaissances et des compétences acquises.

#### 4.1.4 La délivrance du supplément au diplôme

L'établissement systématisera la délivrance du supplément au diplôme en suivant le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES ce qui contribuera à la reconnaissance des diplômes de l'université et de la « marque » université des Antilles. Ce supplément au diplôme intégrera les compétences, connaissances et aptitudes acquises dans l'exercice des activités associatives bénévoles. Parallèlement à la délivrance du supplément au diplôme, l'université s'engage à mettre en place la délivrance pour les étudiants non-diplômés du relevé de compétences acquises.

## 4.2 Organisation globale de l'offre de formation

Pour les licences générales et les masters, l'offre de formation est organisée en semestres compensables, avec des restrictions à la compensation entre les deux derniers semestres pour les masters et entre années pour les licences. Le coefficient attribué à chaque unité d'enseignement semestrielle est égal à son poids en ECTS, ce qui favorise la compréhension des relevés de note. Il est également proportionnel à la charge de travail estimée. L'architecture de chaque diplôme (sauf éventuellement leur dernier semestre) respecte les principes suivants : les unités d'enseignement sont réparties en unités d'enseignements fondamentales ou professionnelles où se construisent les compétences propres au diplôme et en unités d'enseignements transversales ou complémentaires (UET/UEC) où se construisent des compétences plus transversales. Cette organisation est cohérente avec la possibilité de constituer des parcours-type ou plus personnalisés formés d'unités d'enseignement de nature obligatoires, optionnelles ou libres. Elle permet de réaliser une orientation progressive, avec la réalisation de portails au niveau des premières années de licence (par exemple : premier semestre commun à une filière, définie comme un sous-champ d'un des quatre champs structurant l'offre de formation).

De manière plus détaillée, on trouvera ainsi pour chaque semestre :

- **Des unités d'enseignements fondamentales ou professionnelles, pouvant être :**
  - **d'ossature (UEO)** : enseignements de nature obligatoire, constituant le squelette de la mention, correspondant aux compétences fondamentales de référence du diplôme ;
  - **de parcours (UEP)** : enseignements de nature obligatoire ou optionnelle, pouvant être propres à chaque parcours types ou mutualisées entre plusieurs parcours, et permettent de décliner les compétences de référence du diplôme en compétences plus particulières retenues au niveau de l'université.

Ces unités d'enseignement seront éventuellement divisées en éléments constitutifs (EC). Afin de limiter le nombre d'évaluations, les équipes pédagogiques limiteront strictement le nombre d'EC par UE sur un semestre et/ou définiront des évaluations par groupe d'EC, l'évaluation commune permettant d'évaluer les différents EC du groupe. Ces UEO ou UEP peuvent comporter des EC optionnels. Il peut même être laissé le choix entre plusieurs UEP (par exemple au travers de formules : « choisir une/deux UEP dans une liste »).

Le poids respectif des UEO et des UEP dans chacun des semestres permet d'organiser la progressivité des apprentissages et la personnalisation des parcours : le début des cursus laisse une place plus importante aux UEO permettant d'asseoir les connaissances et compétences fondamentales visées par le diplôme. La fin du cursus laisse une place plus importante aux UEP permettant la personnalisation du parcours.

- **Des unités d'enseignements transversales ou complémentaires (UET/UEC)**

Ces unités d'enseignements, de nature obligatoire, visent à l'acquisition de compétences et de savoirs transversaux de nature à favoriser les apprentissages et la construction du projet professionnel de l'étudiant. Ces unités d'enseignement transversales pourront être mutualisées au niveau d'un groupe de mentions, voire au niveau d'un champ de formation au moins pour les premiers semestres des licences. Elles comporteront au minimum une formation aux compétences numériques exigées pour une certifica-

tion de type Pix, une formation en Langue vivante étrangère (cf. supra), une formation à la méthodologie documentaire. Cette dernière s'effectuera de manière progressive sur le cycle licence dans un dispositif rénové combinant des éléments présentiels (comme la découverte in situ des bibliothèques) et des éléments distanciels (notamment sur les outils de recherche de l'information scientifique et techniques spécialisées). Des dispositifs d'approfondissement continueront d'être assurés pendant le cycle master.

Ces unités transversales pourront comporter une formation à la méthodologie du travail universitaire, à des enseignements de renforcement des compétences en français, avec un accompagnement permettant la validation de la certification Voltaire. Des éléments contributifs relatifs à la construction du projet personnel et professionnel de l'étudiant seront également intégrés et porteront sur la préparation et l'intégration au monde du travail et à la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

- **Des unités d'enseignements libres ou éléments constitutifs libres** seront positionnées en licence (deuxième et troisième année) et éventuellement en première année de master. Ces enseignements pourront être choisis par les étudiants de façon indépendante de la mention qu'ils suivent dans une liste arrêtée annuellement par les CFVU polaires. Ces unités d'enseignement libre contribuent à la personnalisation des parcours de formation et à la construction de compétences complémentaires. L'organisation des emplois du temps permettra, dans la mesure du possible, à un étudiant de suivre tout enseignement libre proposé sur le campus où se déroule sa formation.

Des stages obligatoires sont programmés au minimum en troisième année de licence et deuxième année de master, sous forme d'éléments constitutifs intégrés aux unités d'enseignement. Les formations sont invitées à en prévoir d'autres en fonction des objectifs du diplôme, dès la licence 2 et au cours du master 1 en liaison avec la réalisation d'un travail d'études et de recherche (TER). Par ailleurs, comme il a été mentionné supra, les unités d'enseignements libres ou éléments constitutifs libres peuvent être consacrées à l'immersion dans le monde professionnel.

### 4.3 Les modalités pédagogiques innovantes

Le principe d'hybridation des formations et de formations entièrement à distance (cf. supra) s'accompagnera du recrutement d'ingénieurs pédagogiques spécialisés dans ce domaine, afin d'accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en place de pratiques pédagogiques renouvelées :

- **Classe inversée** : elles sont déjà largement pratiquées par recours aux services de la plateforme e-cursus et seront enrichies par le développement de productions spécifiques à l'université des Antilles (par exemple en lien avec le développement de « web radios » et « web télévisions » sur les campus) ;
- **Utilisation avancée des fonctionnalités de la plateforme e-cursus**, notamment wiki, tests synchrones et asynchrones, intégration d'éléments multimédia, portfolio...
- **Enseignement en classes virtuelles** : elles sont déjà largement utilisées, en particulier depuis la crise sanitaire ; un accompagnement sera réalisé par des formations permettant de rendre ces enseignements plus efficaces (par exemple : formation des enseignants à l'articulation des activités en distanciel et en présentiel, à la gestion des interactions en ligne, aux outils d'évaluation en ligne...) ;
- **Production de ressources pédagogiques numériques**, en particulier dans le cadre de la mise en place d'enseignements proposés en auto-formation ; par exemple, les étudiants, à l'initiative des vice-présidents étudiants, sont disposés à produire des capsules vidéo permettant de faciliter la transition lycée/université en particulier pour prendre en compte l'évolution des publics reçus à l'université en liaison avec la réforme du cycle terminal du lycée ;
- **Mise à disposition de « UA-Lab »**, tiers lieux pédagogiques coconstruits avec les associations étudiantes où seraient mis à disposition du matériel numérique et technologique (ordinateurs, imprimantes 3D, drones), afin de permettre aux étudiants de développer et réaliser des projets en lien avec des projets pédagogiques ou de recherche.

Certaines composantes ont le projet d'achats d'écrans interactifs tactiles pour rendre plus attractifs les dispositifs d'enseignement numériques, permettant des visuels plus dynamiques et plus interactifs, des démonstra-

tions d'exercices directement sur écran. Ces projets seront encouragés par la création du « bonus qualité pédagogique ».

#### 4.4 Dispositifs prévus pour l'accueil des étudiants ayant des contraintes spécifiques

L'établissement a mis en place un régime spécial d'études (RSE) permettant à certains étudiants de bénéficier d'aménagements dans le déroulement de leurs études. Le dispositif s'applique à toutes les formations des diplômes de premiers et seconds cycles et permet aux étudiants de concilier le déroulement de leurs études avec des besoins spécifiques. Il s'adresse aux étudiants, qui exercent une activité professionnelle, ont un ou des enfants à charge, sont en situation de handicap, sportifs de haut niveau ou en mobilité. Il s'adresse également aux élus aux Conseils de l'université, dans les conditions énoncées dans le statut de l'élus étudiant approuvé par le Conseil d'administration de l'université. Les aménagements prévus portent sur l'emploi du temps, l'assiduité et d'éventuelles dispenses, les modalités de contrôles de connaissances, la durée du cursus, etc. Le RSE est fixé pour chaque diplôme dans le respect d'un cadre général établi au niveau de l'établissement. Ce cadre est inscrit dans les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences (MGCC) (cf. supra).

Concernant les étudiants en situation de handicap, l'université a mis en place un « relais handicap » qui joue le rôle de guichet unique et accompagne les étudiants en situation de handicap dans leur parcours. En fonction des préconisations du médecin du SUMPPS, ces étudiants peuvent bénéficier de :

- L'assistance d'un preneur de notes ;
- La mise à disposition d'une copie des cours ;
- L'installation à une place particulière dans la salle de cours ;
- Le prêt de matériel spécifique et/ou d'ordinateur assuré par le relais handicap ;
- D'une majoration du temps de composition, de l'assistance par une secrétaire, de la reformulation de consignes ou de certains termes de sujets d'examen.

Au-delà du régime spécial d'études, les étudiants ayant des contraintes matérielles ou sociales particulières sont accompagnés par le prêt de matériel (une centaine d'ordinateurs pendant les périodes de confinement), en plus de l'aide apportée par la part sociale du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, récemment revalorisée (voir infra).

#### 4.5 L'accompagnement pédagogique et les parcours personnalisés dans le cadre de la Loi ORE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur l'Orientation et la Réussite des Etudiants, l'établissement a développé, dès la rentrée 2018, divers dispositifs d'accompagnement pédagogique, ainsi que des parcours de formation personnalisés dits parcours adaptés « oui, si », visant à favoriser la réussite des étudiants de première année de licence. Après une première année d'expérimentation, l'établissement a souhaité renforcer le suivi du dispositif et ré-évaluer les parcours adaptés « oui, si » pour l'année 2019/2020. Ainsi, un gestionnaire assure le suivi des dispositifs « oui, si », en coordination avec les Directeurs des études et les Vice-présidents CFVU. Les retours d'expérience montrent un déploiement inégal des dispositifs qui feront donc l'objet de campagnes d'information, de formation, d'évaluation et de régulation interne (notamment en liaison avec les conseils de perfectionnement). Les parcours adaptés « oui, si » se déclineront comme suit :

##### ➤ **Acceptation conditionnelle « oui, si » de 2e catégorie : parcours de L1 en deux ans**

L'étudiant valide dans ce parcours la moitié des unités d'enseignement de première année « maquette » Licence (L1) chacune des deux années. Il suit également 60h d'enseignement complémentaire par semestre et 10h de tutorat effectué par un enseignant. Ces heures sont dispensées par des enseignants chercheurs, des vacataires du second degré, ou des doctorants. Il peut bénéficier également de 20 h de tutorat assurés par un étudiant (tutorat-étudiant), avec un encadrement de l'équipe pédagogique.

➤ **Renforcement disciplinaire en L1 en 1 an**

L'étudiant bénéficie dans ce parcours de 30h d'enseignement de renforcement disciplinaire et de 10h de tutorat effectué par un enseignant. Ces heures sont dispensées par des enseignants-chercheurs, des vacataires du second degré, ou des doctorants. Il peut bénéficier également de 20h de tutorat, assuré par un étudiant, avec un encadrement de l'équipe pédagogique.

➤ **Tutorat renforcé en L1 en 1 an**

L'étudiant bénéficie dans ce parcours de 20h de tutorat obligatoire assuré par un étudiant et de 15h de tutorat effectué par un enseignant.

Les volumes horaires de 60h complémentaires dans le parcours L1 en 2 ans et de 30h dans le parcours de renforcement disciplinaire peuvent inclure des enseignements en ligne. Pour les étudiants en difficulté en matière d'expression en langue française des inscriptions au dispositif Voltaire – service en ligne de formation à l'orthographe – pourront être proposés dans le cadre des unités d'enseignements transversaux (voir supra), notamment des mentions Lettres, Langues Etrangères Appliquées, Humanités en Guadeloupe et Histoire et Droit en Martinique. Les Directeurs d'Études disposeront d'un volant horaire pour l'accompagnement des étudiants en « Oui, si » dans l'utilisation du dispositif Voltaire.

## 5. LA VIE DES CAMPUS ET LA VIE ETUDIANTE

Les participants à la démarche « Réinventons l'UA » ont porté la vision de campus « mini-ville » ouverts, connectés, sécurisés et dotés de toutes commodités nécessaires à l'épanouissement des étudiants (restaurant universitaire, infrastructures sportives, bibliothèque universitaire, espaces de convivialité, wifi...), proposant des activités culturelles et sportives, ainsi que des ateliers de développement personnel et d'accompagnement professionnel.

### 5.1 Des locaux dédiés à la vie étudiante et des bibliothèques largement ouvertes

Afin de réaliser les ambitions portées par la démarche « Réinventons l'UA », l'université a programmé la construction d'une Maison de la vie étudiante (MVE) par territoire. Ces maisons auront vocation à rassembler les services aux étudiants (bureaux de la vie étudiante - BVE, bureaux d'aide à l'insertion professionnelle - BAIP, bureau des relations internationales - BRI), à offrir des espaces de convivialité, et dédieront des locaux aux associations étudiantes et aux élus étudiants. Parallèlement, durant le prochain contrat, des efforts de rationalisation de l'occupation des locaux seront réalisés sur l'ensemble des campus pour augmenter le nombre de salles de travail en accès libre.

L'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap (seuls 32% des surfaces bâties sont conformes), ainsi que la mise en sécurité par rapport aux risques naturels sont des sujets de préoccupations permanentes. L'université s'engage à accélérer la mise aux normes d'accessibilité de son patrimoine immobilier et à faire de la mise en conformité parasismique et para-cyclonique de son patrimoine, dont les coûts dépassent ses moyens d'intervention, un des axes forts de son dialogue de gestion avec l'Etat.

## 5.2 Une offre documentaire articulant l'accès présentiel et distanciel

Les bibliothèques continueront de proposer une amplitude d'ouverture d'au moins 63h par semaine dans le cadre du label NoctamBU. Le Service commun de la documentation (SCD) a développé des collections hybrides (300 000 documents imprimés et 125 000 livres électroniques), adaptées aux publics d'une université pluridisciplinaire. L'offre de livres électroniques est large et riche en contenus francophones pour les étudiants de Licence, mais encore insuffisamment valorisée et intégrée aux enseignements. L'accent sera mis en premier sur l'articulation des fondamentaux imprimés avec l'offre de livres électroniques et sur la médiation documentaire. À cette fin des correspondants documentaires seront désignés au sein des équipes pédagogiques ou des filières qui établiront des listes d'ouvrages prioritaires, notamment au niveau licence, à proposer aux étudiants.

Des étudiants « ambassadeurs de la documentation » pourraient être recrutés pour favoriser le contact de leurs pairs avec le Livre et les documents iconographiques (sous format papier ou numérique) dans le cadre des emplois-étudiants. Ils viendraient en appui aux correspondants documentaires des équipes pédagogiques.

## 5.3 Le développement de la vie culturelle et associative

Pendant le prochain contrat, l'université s'attachera à améliorer la communication sur les initiatives portées par les Missions « vie des Campus » dont la vocation est de développer des activités artistiques et Culturelles, par le Service de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) dans le domaine de la santé au service de la réussite étudiante et de la sécurité civile (gestes de premiers secours), par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) en matière de pratiques physiques et sportives pour les étudiants et personnels de l'université des Antilles et par les BAIP en matière de coaching vers l'emploi. Il faut noter que les associations étudiantes sont souvent à la base ou parties prenantes de ces différentes manifestations pour lesquelles elles peuvent recevoir un financement du FSDIE.

Les manifestations annuelles que l'université souhaite développer et pérenniser sont notamment les suivantes :

- Les journées d'accueil des nouveaux étudiants (JANE), qui – en plus de la présentation de l'université – voient se dérouler des animations culturelles ;
- Les villages associatifs, peu après la rentrée universitaire, destinés à présenter aux étudiants la vie associative ;
- Les Forum des métiers, en interaction entre les BAIP et les associations étudiantes, visent à mettre en contact les étudiants et les entreprises, avec des rendez-vous de type « job-dating » ou « coaching ».
- Les journées des laboratoires, en liaison avec les associations de jeunes chercheurs, destinés à présenter les laboratoires de l'université et à promouvoir les travaux des doctorants ;
- Les journées sports et santé, en coopération entre les associations étudiantes, le SUAPS et le SUMPPS, avec en particulier un accent mis sur les maladies à forte prévalence aux Antilles (diabète, drépanocytose) ;
- Les manifestations plus festives (Noël, carnaval, « grand finish ») : fête de fin d'année basée sur la présentation de spectacles préparés avec les étudiants) ;
- Sensibilisation à l'écocitoyenneté au travers des « clean up days » (opération de nettoyage des campus par les étudiants et les personnels).

D'autres manifestations plus récurrentes sont organisées par les missions vie des campus, souvent en articulation avec les associations étudiantes ou des personnels, comme des ateliers de pratiques artistiques ou culturelles ou de formations aux premiers secours.

Dans le domaine de l'aide aux étudiants les plus démunis, la création de commerces solidaires, en relation avec les BVE, les missions vie des campus et les associations étudiantes sont encouragées. La première a été inaugurée en septembre 2020, sur le campus du Camp Jacob pour offrir la possibilité aux étudiants en difficulté de s'approvisionner en produits alimentaires. Sur ce modèle, des projets seront mis en œuvre sur les autres campus de l'université sur les deux pôles.



## 5.4 Renforcer les services aux étudiants au travers d'une application issue de l'initiative étudiante

L'université a mis en place une carte d'étudiant multiservice qui fait office de carte d'identité étudiante. Elle permet aux étudiants de s'identifier en tant qu'étudiant de l'université des Antilles, d'emprunter des livres dans les bibliothèques universitaires, de régler leurs repas dans les restaurants et cafétérias du CROUS et de s'inscrire aux activités sportives et culturelles.

Cette carte a permis de répondre à une partie des besoins des étudiants mais reste un objet intermédiaire dans une époque où les étudiants sont demandeurs d'une intégration plus forte des services étudiants. Aussi, des étudiants ont pris l'initiative de développer une application pour smartphone permettant d'accéder aux services (emploi du temps, plateforme pédagogique, accès à distance aux ressources documentaires...) et aussi à des notifications concernant à la fois leur cursus universitaire et la vie des campus. Un service d'annuaire sera offert et un espace personnel permettra à l'étudiant d'organiser sa documentation pédagogique. Cette application contiendrait également une version virtuelle de la carte d'étudiant. En phase de test, le développement de l'application et sa certification de conformité au règlement général sur la protection des données seront effectués avec l'appui de la DSIN de l'université.

## 5.5 Favoriser l'engagement étudiant par la formation et mieux le reconnaître

Des actions de formation des élus et des « cadres » associatifs ont été organisées dans le cadre du contrat qui s'achève en 2021. Ces formations seront organisées sur une base annuelle pour la formation à l'accompagnement de la vie étudiante et à chaque renouvellement de conseil (tous les 30 mois à l'université des Antilles) pour les formations d'élus. Des formations plus ponctuelles seront organisées lors de renouvellement partiel de conseils.

Dans le cadre des dispositions relatives à l'engagement étudiant (article L611-9 et D611-7 et suivants du code de l'éducation), le conseil académique a voté le dispositif de valorisation de l'engagement étudiant concernant l'exercice de responsabilités particulières dans la vie universitaire, étudiante ou associative à l'université, ou d'un service civique, d'un volontariat militaire ou d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle, d'une activité de sapeur-pompier. Cette valorisation peut prendre deux formes, soit l'aménagement des études et l'accès à des droits spécifiques, soit la validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises (cf. supra).

Le prochain contrat sera l'occasion de mieux valoriser ce dispositif, au travers d'actions d'informations sur son existence et de la mise en place d'un suivi à l'échelle des pôles (CFVU) et de l'université (conseil académique).

## 5.6 La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) au service des initiatives étudiantes et de l'accompagnement social

La Commission CVEC est une commission d'établissement. Chaque année, le conseil d'administration vote la répartition de la contribution CVEC entre les services intervenant au profit des étudiants (BVE, Relais Handicap, mission vie des campus, SUAPS, SUMPPS) et le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) qui est utilisé pour le soutien aux initiatives étudiantes (associations étudiantes) pour une part, et pour l'aide sociale pour une autre part. Si la gestion du FSDIE est actuellement différente entre les deux pôles, elle repose dans les deux cas sur une commission polaire qui associe, pour les dossiers relatifs aux aides sociales, le SUMPPS et les assistantes sociales du CROUS. Tant pour le volet associatif (instruit par les commissions FSDIE) que pour le volet social, les propositions sont soumises pour avis à la CFVU polaire, puis transmises au conseil de pôle qui prend la décision définitive d'attribution. L'établissement entend augmenter la part de la CVEC dévolue au FSDIE. Une première étape a été franchie le 15 avril 2021 par le vote d'une résolution du Conseil d'administration augmentant la dotation du FSDIE et portant ainsi à 30 000 euros la contribution du FSDIE aux aides sociales aux étudiants.

## CONCLUSION

L'université des Antilles s'est dotée d'une ligne directrice claire en matière de formation, basée sur l'égalité d'accès des étudiants des deux pôles universitaires aux formations et sur une offre en adéquation avec les réalités et besoins des territoires. Pour atteindre ces objectifs, elle s'appuiera notamment sur un pilotage renforcé de l'offre de formation articulant les dimensions centrales et polaires et sur le déploiement d'outils numériques appropriés. Elle ne négligera pas la formation des personnels pour opérer ce changement de paradigme. Dans le même temps, elle poursuivra et renforcera la vie culturelle et associative des campus pour qu'un enseignement plus numérique ne se traduise pas par un isolement des étudiants, mais tout au contraire par la construction de nouvelles formes de socialisations étudiantes.

Pour favoriser l'émergence de pratiques pédagogiques d'excellence, elle mettra en place un « bonus qualité pédagogique » soutenant des projets pédagogiques innovants, fédérateurs et ouverts sur l'international contribuant au développement de ses formations et au renforcement des moyens pédagogiques. C'est pour cela qu'elle s'engage également dans une maîtrise plus stricte des heures complémentaires en proposant une offre de formation plus corrélée à son potentiel, ce qui contribuera à dégager des moyens pour la mise en place des actions proposées dans le cadre de l'accréditation 2022-2027.

Ce prochain contrat sera celui où le déploiement progressif de l'ensemble de l'offre de formation par les moyens numériques permettra d'éviter les ruptures d'accès à l'enseignement supérieur encore existantes, en Guadeloupe et en Martinique, mais également dans la Caraïbe. Dans le même ordre d'idées, l'établissement s'engagera résolument dans la transformation du pilotage de la formation continue, qui n'a pu être conduite pendant le contrat actuel, avec une plus grande agilité des dispositifs permettant l'ouverture des formations sous différents régimes pour mieux couvrir les besoins des territoires en formation supérieures.

Enfin, tout est fait pour que le prochain contrat soit également celui où la faculté de médecine devienne de plein exercice et que des campus Santé regroupant la faculté de médecine, des écoles d'infirmiers et paramédicales voient le jour. Il s'agit d'une priorité de développement de l'offre de formation dans des territoires où la densité médicale est nettement inférieure à la moyenne nationale et où la prise en charge de certaines pathologies à la prévalence forte demande la présence de formations de proximité et de qualité sur les territoires.



Département d'évaluation  
des formations

DOSSIER D'ACCRÉDITATION

UNIVERSITÉ DES ANTILLES

PRÉSENTATION DU PROJET D'OFFRE DE FORMATION  
DEUXIEME CYCLE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

## INTRODUCTION

Alors que la présente accréditation des formations de l'université des Antilles (UA) ne date que de 2018, l'établissement a été amené à en faire l'auto-évaluation en 2020 en vue de son évaluation externe par le Hcéres en 2021.

Si les deux années universitaires sur lesquelles portent cette auto-évaluation constituent un temps court pour tirer des enseignements de choix récents, elles permettent tout de même d'identifier les ajustements et mutations nécessaires, dans un contexte fortement marqué par la situation sanitaire mondiale. Les rapports du Hcéres concernant l'offre licence et ceux concernant l'offre master, respectivement communiqués à la mi-mars 2021 et à mi-février 2021, auront également contribué à nourrir les travaux des différents acteurs de l'établissement sur l'offre de formation.

Les aspirations exprimées au travers des différentes démarches de l'établissement<sup>1</sup> montrent que son offre de formation doit poursuivre sa démocratisation et sa modernisation, qu'elle doit accroître sa mise en cohérence avec les enjeux et les attentes des territoires, mais également être sécurisée en reposant sur ses ressources et expertises pédagogiques réelles. Enfin, elle doit participer à façonner l'identité de la *marque UA*.

La présentation du projet d'offre de formation s'articule en cinq parties. La première partie décline et précise les orientations politiques énoncées ci-dessus. La partie suivante montre comment cette déclinaison s'articule avec les caractéristiques dominantes de l'offre de formation de deuxième cycle (masters et formation grade master). Les dispositifs existants et prévus pour le pilotage de la formation et les principes de son organisation pédagogique sont ensuite détaillés. Enfin, une présentation des actions existantes et prévues en matière de vie des campus et de vie étudiante est effectuée.

## 1. ORIENTATIONS POLITIQUES

La volonté de démocratisation, de modernisation, d'ancrage territorial et d'attractivité de l'offre de formation de l'université se traduit en quatre axes structurants votés en conseil d'administration le 1er décembre 2020. Ils sous-tendent l'offre de formation que propose l'université pour la période 2022-2027.

### **Axe 1 : une offre de formation qui ne crée pas de rupture d'égalité entre les étudiants des pôles universitaires**

Le principe d'égal accès aux masters de l'UA aux étudiants des deux pôles universitaires est fondamental. Les efforts entrepris dans cette direction durant le contrat actuel doivent être intensifiés et généralisés à l'ensemble des formations de master. Également guidés par une volonté d'une plus grande cohésion des enseignants et enseignants-chercheurs de l'établissement, il s'agit de coconstruire, à chaque fois que cela est possible, une offre de master impliquant les enseignants-chercheurs des deux pôles universitaires. Plus précisément, lorsque les ressources humaines le permettent, chaque master doit mobiliser les équipes pédagogiques issues des deux pôles universitaires et les enseignements doivent être organisés de sorte que tout étudiant de l'université des Antilles régulièrement inscrit puisse suivre ceux-ci sans avoir à quitter nécessairement son territoire. De tels masters, coconstruits par des composantes des deux territoires, renforceront le principe d'égalité d'accès aux formations au sein de l'université.

La mutualisation d'enseignements entre les deux pôles universitaires en troisième année de licence est également l'objet d'une attention particulière dans la construction de l'offre de formation.

---

<sup>1</sup> L'université a lancé au premier trimestre 2020 une démarche participative en parallèle avec celle d'autoévaluation. Centrée sur quatre thématiques (Être étudiant à l'Université des Antilles ; L'université des Antilles ; un milieu de vie et de travail ; La marque UA : son identité et son rayonnement ; La recherche et le transfert à l'UA), cette démarche a permis de recueillir un millier de contributions et environ deux cents propositions d'actions. La plupart de ces propositions sont traduites de manière opérationnelle et celles concernant la formation nourrissent les projets en termes de formation.

## **Axe 2 : Une offre appuyée sur les technologies numériques**

Les capacités numériques de l'université des Antilles sont en constante augmentation. Cette dynamique initiée par le Président de l'UA a été accélérée en raison de la pandémie qui touche la planète. La mise en place de plateformes d'enseignement à distance et l'équipement de salles dédiées à la visioconférence ont fait partie des priorités de l'université depuis le deuxième trimestre l'année 2020. Dans ce cadre, le projet de l'université *Mettre fin aux handicaps liés à l'insularité* est lauréat du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP). Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet permettront notamment de déployer des outils agiles de visioconférence dans tous les campus (cf. infra). Les efforts déjà accomplis seront ainsi amplifiés afin d'offrir à l'université des Antilles les outils nécessaires à la mise en place d'une offre de formation accessible à des étudiants géographiquement éloignés de nos territoires. C'est une opportunité unique d'accroître la visibilité et le rayonnement de l'UA tout en augmentant le nombre de ses étudiants et en conséquence ses ressources propres.

Cette évolution naturelle de la proportion d'enseignement à distance au sein de l'offre de formation devra s'accompagner – en plus de l'acquisition de logiciels et de matériel dédiés – du recrutement d'ingénieurs de formation spécialisés dans la construction de productions pédagogiques en ligne et d'un programme de formation des enseignants et enseignants-chercheurs de l'établissement afin qu'ils puissent maîtriser ces nouvelles pratiques d'enseignement.

À terme, il est nécessaire qu'un nombre significatif d'enseignements puisse être dispensé, dans des proportions à définir, de manière hybride c'est-à-dire mêler cours traditionnels dans les salles et les amphithéâtres et cours dématérialisés.

## **Axe 3 : une offre qui affirme l'identité de l'UA et qui répond aux enjeux des territoires et à leurs besoins**

L'offre de formation de l'université constitue sa première vitrine. Elle est le reflet de ses compétences scientifiques et pédagogiques. En lien avec les travaux de recherche menés au sein des laboratoires, cette offre contribue à bâtir l'identité de l'établissement et se doit d'être en relation avec notre environnement et ses enjeux. Les propositions de formation doivent indiquer la nature de leur lien avec l'environnement socio-économique et préciser leurs ambitions d'insertion professionnelle à la fois dans les territoires caribéens et au-delà.

À cette fin, il conviendra de mettre en évidence le lien entre les formations proposées et les axes de recherche de la politique de site de l'établissement :

- Santé en milieu insulaire tropical ;
- Biodiversité en milieu insulaire tropical ;
- Risques et énergie en milieu insulaire tropical ;
- Mer et océan ;
- Dynamique des sociétés et territoires Caraïbes ;
- Numérique.

## **Axe 4 : Une offre fondée sur les capacités réelles d'encadrement pédagogique de l'établissement**

Pour des raisons évidentes de qualité de notre offre de formation, pour sa sécurisation mais également sa soutenabilité financière, il est indispensable que les enseignements dispensés à l'université des Antilles correspondent très majoritairement aux compétences pédagogiques qui s'y trouvent. Les formations reposant sur une proportion déraisonnable de compétences extérieures à l'établissement ont vocation à être complètement refondées.

Cette notion de proportion déraisonnable s'apprécie au regard de chaque type de formation. À titre d'exemple, un diplôme (licence professionnelle, master) ouvert en apprentissage en partenariat avec un Centre de formation d'apprentis (CFA), en formation continue classique ou par voie de la professionnalisation, ne présente pas les mêmes caractéristiques qu'un master orienté recherche.

En conclusion, la construction de la future offre de formation a constitué un moment stratégique majeur dans la vie de l'établissement. L'ensemble des acteurs est conscient qu'elle conditionne l'attractivité de l'université dans les années à venir. Elle définit également notre degré d'interaction avec notre environnement social, économique et culturel.

## 2. CARACTÉRISATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Dans cette partie, nous montrons en premier lieu comment les orientations politiques se traduisent en termes de structuration de l'offre de formation de deuxième. Nous développons ensuite les aspects relatifs à l'hybridation des formations, à la manière dont est assuré la lisibilité de l'offre de formation aux plans nationaux et internationaux. Enfin nous décrivons les relations partenariales en évoquant en particulier la politique des langues rénovée que l'établissement met en place.

### 2.1 La priorité donnée à la complémentarité et à la mutualisation entre les pôles

Un débat, qui traverse l'institution universitaire aux Antilles quasiment depuis sa création, oppose d'un côté les partisans de la spécialisation de chaque territoire à un champ ou des champs disciplinaires, et de l'autre les tenants de la généralisation sur chaque territoire des principales formations au minimum au niveau licence au nom d'un accès équitable à l'enseignement supérieur. À la création de l'université, ce débat a été tranché pour certains champs disciplinaires en termes de spécialisation (lettres et sciences humaines en Martinique ; sciences exactes et naturelles en Guadeloupe) et en termes inverses pour d'autres, comme les sciences juridiques et économiques présentes sur les deux territoires. Pour les sciences médicales, il a été vite reconnu que les forces en présence demandaient à penser la faculté de médecine comme transversale à l'ensemble antillo-guyanais. Ultérieurement, un déploiement d'une partie des mêmes mentions de licence s'est effectué sur les deux sites antillais et, à l'époque, sur le site guyanais de manière parallèle aux évolutions des lois et règlements régissant l'établissement, qui ont approfondi sa territorialisation. Ce déploiement répondait aussi aux volontés politiques des territoires respectifs d'offrir localement un panel de formations universitaires de proximité étendu et à l'objectif de limiter le départ des néo-bacheliers vers les universités de l'Hexagone.

Les réflexions conduites sur l'offre de formation pendant l'élaboration du contrat s'achevant en 2021 ont conduit à privilégier la notion de complémentarité de l'offre de formation entre les deux pôles de l'université. En liaison avec l'axe 1 des orientations politiques, cette complémentarité est renforcée dans l'offre de formation proposée et la mutualisation des masters devient la règle. À cette fin, dans le cadre de la préparation de l'offre de formation, les équipes et/ou les responsables pédagogiques de chaque pôle ont été amenés à travailler ensemble, de manière à produire de façon conjointe une fiche unique de présentation pour chaque formation à déployer sur les deux pôles alors que le principe en vigueur était souvent celui de la juxtaposition des demandes.

Ainsi, l'offre de formation a été coconstruite par des échanges entre les directions et les responsables pédagogiques des composantes homologues, c'est-à-dire intervenants dans les mêmes champs disciplinaires. Les trois masters du champ ALL sont d'ores et déjà entièrement à distance. À ces masters pionniers, s'ajouteront progressivement des mentions déployées sous des formes à distance ou hybride. Ainsi, après de premières expériences de déploiements hybrides au cours du contrat actuel concernant les masters de chimie et de mathématiques appliquées (champs STS), d'autres formations suivront le même chemin. Par exemple, l'ouverture du master « Géographie, Aménagement, Environnement, Développement » (SHS), actuellement uniquement proposé en Martinique, devrait être déployé en Guadeloupe dès la rentrée de septembre 2021. Les autres formations de niveau master suivront ce même mouvement au fur et à mesure de la constitution d'équipes pédagogiques interpolaires et/ou du déploiement des outils techniques. Des précautions devront néanmoins être prises. Il peut s'agir, pour les masters en sciences expérimentales, de pouvoir permettre aux travaux pratiques de se réaliser dans de bonnes conditions sur les deux sites ce qui passe par des équipements de même niveau et la mise à disposition de dispositifs d'expérimentation assistés par les technologies numériques. Pour d'autres masters, il faut veiller à pouvoir organiser la constitution des équipes pédagogiques communes, mais également de l'existence de moyens matériels de visioconférence.

Pour répondre à l'axe 4 des orientations politiques relatif à la soutenabilité de l'offre de formation, certains masters sont réorganisés autour d'un parcours unique avec options (par exemple : Informatique, Mathématiques et Application, MIAGE) ou supprimés (Energétique, thermique). Les demandes de création sont strictement contingentées et ont été entourées de précautions comme l'existence d'un vivier d'étudiants, d'une équipe pédagogique identifiée au sein des deux pôles de l'université, de débouchés en relation avec le

marché de l'emploi caribéen.) Ces demandes concernent un master en sciences de gestion (master Management), un master en sciences et technologie (master sciences de la matière) et deux formations de grade master dans le domaine de la santé (D'Infirmier de pratiques avancées ; Certificat de capacité d'orthophoniste). Ces deux dernières formations visent à offrir un panel de formations plus complet dans des territoires où l'offre de formation en matière médicale et paramédical reste insuffisante pour répondre aux besoins, alors que la crise sanitaire actuelle a contribué à montrer à quel point les Régions d'Outre-mer pouvaient être en tension pour répondre aux besoins de Santé de leur population.

**Tableau 4 : déploiement des Masters par pôle et par composante (y compris santé et MEEF)**

CHAMPS	Mentions	Lieux de formation	Observations
ALL et SHS	Français langue étrangère	Master en ligne	Renouvellement à l'identique Composante porteuse : LSH
	Humanités	Martinique (LSH)	Demande de création par reconfiguration du master « études culturelles »
	LLCER – Etudes créoles	Master en ligne	Renouvellement à l'identique Composante porteuse : LSH
	Histoire Civilisation Patrimoine	Master en ligne	Renouvellement à l'identique Composante porteuse : LSH
	Géographie, aménagement, environnement et développement	Guadeloupe (RT), Martinique (LSH)	Renouvellement avec restructuration : formation axée sur le diagnostic territorial Formation hybride - Ouverture en sept. 2021 à l'UFR RT
	Information - communication	Martinique (LSH)	Renouvellement à l'identique
	Sciences de l'éducation	Guadeloupe (Formation continue), Martinique (LSH)	Renouvellement à l'identique
DEG	Droit privé	Guadeloupe (SJE), Martinique (FDE)	Renouvellement avec restructuration partielle
	Droit public	Guadeloupe (SJE), Martinique (FDE)	Renouvellement avec restructuration (Modifications au cours du contrat actuel et prise en compte des observations du Hcéres)
	Science politique	Guadeloupe (SJE)	Renouvellement à l'identique Ouverture prévue d'un parcours en cours de contrat en Martinique
	Economie Appliquée	Guadeloupe (SJE), Martinique (FDE)	Renouvellement avec restructuration (remaniement du parcours proposé en Martinique)
	Monnaie banque finance assurance	Guadeloupe (SJE), Martinique (FDE)	Renouvellement à l'identique (Ouverture en formation en alternance prévue)
	Management	Guadeloupe (SJE), Martinique (FDE)	<b>Demande d'accréditation d'un master en sciences de gestion – sous réserve de l'avis des conseils des composantes concernées.</b>
STS y compris STAPS et Santé	Biodiversité, Ecologie et Evolution	Guadeloupe (SEN)	Renouvellement à l'identique
	Biologie-santé	Guadeloupe (SEN)	Renouvellement à l'identique
	Chimie	Guadeloupe (SEN), Martinique (STE)	Renouvellement à l'identique
	Gestion de l'environnement	Martinique (LSH et STE)	Renouvellement avec restructuration : ce master s'inscrit désormais principalement dans le champ STS et secondairement dans le champ SHS
	Informatique	Guadeloupe (SEN)	Renouvellement avec restructuration (Restructuration autour d'un parcours unique avec options)
	Mathématiques et Applications	Guadeloupe (SEN), Martinique (STE)	Renouvellement avec restructuration (Restructuration autour d'un parcours unique avec options)
	MIAGE	Guadeloupe (SEN)	Master ouvert par la voie de l'apprentissage.
	Risque et environnement	Guadeloupe (SEN), Martinique (STE)	Restructuration en deux parcours (avec fort tronc commun) et déploiement sur les deux pôles sous forme mixte.
	Sciences de la Matière	Martinique (STE)	Création Ex-nihilo, master hybride
	STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive	Guadeloupe (STAPS)	Renouvellement avec une restructuration conduisant à un changement de nom de mention.

CHAMPS	Mentions	Lieux de formation	Observations
	Diplôme d'Etat Sage-Femme	UFR Santé : <b>Martinique</b>	Renouvellement à l'identique
	Diplôme d'Etat Infirmier de Pratiques Avancées (IPA)	UFR Santé : <b>Guadeloupe, Martinique</b>	Création Ex-nihilo – en formation continue.
	Certificat de capacité d'orthophoniste	UFR Santé : <b>Guadeloupe, Martinique</b>	Création Ex-nihilo
<b>INSPE</b>	MEEF - INSPE Martinique et Guadeloupe : 4 mentions	INSPE <b>Guadeloupe et Martinique</b>	Le master MEEF mention « pratiques et ingénierie de la formation » sera coconstruit par les INSPE des académies de Guadeloupe et de Martinique

Légende :

- *Guadeloupe* : RT : Faculté Roger Toumson – UFR des Humanités caribéennes ; SEN : UFR des Sciences exactes et naturelles ; SJE : UFR des Sciences juridiques et économiques ; STAPS : UFR de Sciences et techniques des activités physiques et sportives ;
- *Martinique* : FDE : UFR de Droit et d'Économie ; LSH : UFR de Lettres et Sciences humaines ; STE : UFR Sciences, Technologie Environnement.

Lecture : en **bleu foncé** figurent les formations ouvertes en Guadeloupe ; en **orange**, celles ouvertes en Martinique, et en noir, celles ouvertes sur les deux pôles.

## 2.2 L'hybridation des formations

La crise de la Covid-19 a montré certaines forces de l'établissement : un système de web conférence a pu être intégré au sein de la plateforme numérique en quelques jours et l'université met à disposition du personnel un système de webconférence, lui permettant de créer autant de salles qu'il n'a d'activités à réaliser en ligne. Certaines faiblesses ont aussi été mises en évidence, notamment du côté des infrastructures. Cependant, le point méritant le plus attention est sans doute l'accès des étudiants hors de l'établissement aux ressources numériques. Si presque la totalité de la population des Antilles est bien couverte par la "4G"<sup>2</sup>, les coûts d'accès au numérique restent en moyenne plus élevés que dans l'Hexagone bien que les écarts se resserrent. Les débits sont aussi souvent plus réduits<sup>3</sup>.

L'établissement, au travers du projet *Mettre fin aux handicaps liés à l'insularité*, lauréat du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP) prévoit notamment le déploiement de visioconférences automatisées. Ces nouveaux équipements, miniaturisés et agiles, permettront de généraliser ce mode d'enseignement sur l'ensemble des implantations de l'université. La qualité du service fourni permettra les interactions nécessaires à la construction des apprentissages, point faible des solutions actuellement déployées, et contribuera à réduire les disparités d'accès aux ressources pédagogiques. La formation des personnels à l'usage de ces outils, mais plus encore à l'animation pédagogique de formations réalisés en mode mixte seront réalisés simultanément.

En permettant un accès à l'ensemble de l'offre de formations quel que soit le lieu de résidence, la question de l'implantation des formations deviendra secondaire. Le principe de complémentarité des formations pourra alors être pleinement appliqué. Comme la question de la carte des formations ouvertes dans chaque territoire est un facteur de tension entre les différents acteurs de l'université, un bénéfice annexe du déploiement de cette action sera de favoriser l'unité et les interactions entre pôles.

## 2.3 Une structuration de l'offre de formation garantissant sa lisibilité et son adéquation aux besoins des territoires

La structuration de l'offre de formation répond à un double objectif, celui de sa lisibilité sur les plan nationaux et internationaux et celui de répondre aux enjeux de la politique de site et aux besoins des territoires.

<sup>2</sup> L'opérateur historique affirme couvrir 99% de la population en 4G. Voir : <https://caraibe.orange.fr/le-deploiement-du-reseau-mobile>. Le déploiement de la Fibre est moins avancé en Guadeloupe et en Martinique qu'en moyenne nationale.

<sup>3</sup> Par exemple, l'opérateur alternatif ne couvre l'île de Marie-galante qu'en 3G.



Pour satisfaire à l'objectif de lisibilité, l'offre de formation s'inscrit dans les quatre domaines prévus par l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations :

- Art, Lettres, Langues (ALL) ;
- Droit, Economie, Gestion (DEG) ;
- Sciences Humaines et Sociales (SHS) ;
- Sciences, Technologies et Santé (STS), y compris sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Par ailleurs, dans ce même objectif de lisibilité, les intitulés des mentions proposées respectent la nomenclature nationale.

Pour satisfaire à l'objectif de répondre aux enjeux de la politique de site et aux besoins des territoires, chaque formation proposée s'inscrit dans au moins un des axes de la politique de site, contribuant ainsi à la constitution de chaînes de valeurs complètes (formation, recherche, innovation, transfert, valorisation) :

- Santé en milieu insulaire tropical ;
- Biodiversité en milieu insulaire tropical ;
- Risques et énergie en milieu insulaire tropical ;
- Mer et océan ;
- Dynamique des sociétés et territoires Caraïbes ;
- Numérique, qui constitue à la fois un axe de la politique de site et un enjeu transversal aux cinq autres axes.

Les intitulés des parcours offerts pour chacune des formations proposées déclinent les mentions nationales en fonction des objectifs de formation plus spécifiques, contribuant ainsi à la création de la « marque » université des Antilles. Le Tableau 2 présente quelques exemples de ces déclinaisons au niveau master.

**Tableau 2 : exemples de déclinaison de mentions nationales en parcours propres à l'UA**

Champ	Mention nationale	Parcours proposés par l'UA	Caractéristiques
ALL	Français langue étrangère	Didactique et management du FLE/FLS en milieu plurilingue	Master en ligne
DEG	Economie appliquée	Parcours 1 : Ingénierie du développement et Expertise économique (IDEE) Parcours 2 : Ingénierie du développement et aménagement des territoires (IDAT)	Master ouvert sur les deux sites Guadeloupe et Martinique (UFR SJE ET FDE)
STS et SHS	Gestion de l'environnement	Parcours 1 : Connaissance et Gestion des Ressources environnementales en Territoires Insulaires Caraïbes Parcours 2 : Valorisation des potentialités chimiques et physiques de l'environnement naturelle et de la biodiversité.	Master ouvert à l'UFR LSH et l'UFR STE (Martinique)
STS	Biologie-Santé	Parcours 1 : Nutrition et Sciences de l'Aliment Parcours 2 : Santé en Milieu Tropical	Master ouvert à l'UFR SEN (Guadeloupe)

Pour les sigles : voir Tableau 1.

## 2.4 Les relations partenariales internes et externes

L'université des Antilles demeure la première université française implantée dans la Caraïbe. Par ailleurs, dans ses territoires d'implantation, elle fait face à un réseau faiblement structuré d'institution d'enseignement supérieur, à l'exception des lycées porteurs de formations supérieures. En particulier, aucune école d'ingénieurs ou de commerce publique n'est implantée en Guadeloupe ou en Martinique.

#### 2.4.1 Relations des formations de l'université avec l'enseignement secondaire et développement des actions d'orientation

L'établissement a été sélectionné dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir (PIA 3) (action *Territoires d'innovation pédagogique*) pour le projet *Orientation Régionale pour l'Accompagnement du Continuum Lycéens – Etudiants*<sup>4</sup> (ORACCLE) qui vise à :

- Fédérer les acteurs de l'orientation pour une meilleure coordination et concertation afin de garantir l'accompagnement et la réussite de tous les lycéens ;
- Mutualiser les ressources pour donner à tous les lycéens les ressources incontournables et fiables pour éclairer leur choix de parcours ;
- Renforcer l'accompagnement au choix afin d'assurer à tous les étudiants la maîtrise de leur parcours individualisé.

Dans les actions concernant plus spécifiquement l'université des Antilles, figure notamment un accompagnement coconstruit des étudiants par les différents partenaires de l'orientation. Cet accompagnement vise à la fois le maintien d'étudiants aux Antilles (par une meilleure construction du continuum *bac - 3 / Bac + 3*) et, en cas de départ, leur intégration dans de meilleures conditions dans les universités franciliennes. Cette action vise aussi à mieux construire les mobilités entrantes et sortantes entre l'université des Antilles et les universités franciliennes en cours de cursus et notamment lors des passages licence/master et master/doctorat. Ce projet est actuellement dans sa phase initiale d'étude, de conception et de lancement des actions. Cette phase conduira, dans la période 2025-2028, à la phase de pérennisation des actions évalués, en fin de première phase, comme étant les plus efficaces. Il s'achèvera par une phase de rajeunissement des actions entre 2028 et 2031.

Dès à présent, l'établissement, au travers du Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO, voir également infra) et de ses composantes pédagogiques assure une information préalable des lycéens sur l'offre de formation de l'université comportant, pour certaines composantes une immersion de lycéens au sein de groupes de travaux dirigés. Tous les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont inscrits à l'université et bénéficient d'une reconnaissance de leur parcours en classe préparatoire dans le cursus licence facilitant leur accès au cycle master.

Les relations avec l'éducation nationale se traduisent également par une attention particulière portée aux dispositifs préparant aux métiers de l'éducation et de l'enseignement, comme les aides éducateurs en pré-professionnalisation et les récents parcours préparatoires au professorat des écoles. Ainsi, dès la rentrée 2021, un parcours préparatoire doit ouvrir en Martinique, adossé à la licence de mathématiques.

#### 2.4.2 Relations des formations avec les organismes de recherche

Les masters sont construits en adossement aux laboratoires de recherche internes de l'université et des organismes de recherche présents sur le site Antilles (INRAÉ, INSERM, Institut Pasteur, BRGM, CIRAD, IRD, IFREMER, IPGP<sup>5</sup>), qui offrent des terrains de stage pour les masters à orientation plus marquée vers la recherche. L'établissement s'est attaché à renforcer l'articulation des orientations scientifiques des masters avec les thématiques développées dans ses laboratoires et qui forment l'ossature de la politique du site Antilles (cf. supra). Ces actions contribueront à renforcer les chaînes de valeurs (formation, recherche, innovation, transfert, valorisation) inscrites dans la politique de site et à la réalisation de l'axe 3 des orientations politiques, à savoir « une offre qui affirme l'identité de l'UA et qui répond aux enjeux des territoires et à leurs besoins ».

---

<sup>4</sup> Ce projet réunit l'ensemble des universités et les trois académies d'Ile de France, l'université des Antilles, le Conseil Régional d'Ile de France, l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) et des partenaires de l'orientation et de l'emploi. Ce projet a été sélectionné en mars 2020 et se déroulera sur une période de dix ans (2021-2031).

<sup>5</sup> Respectivement : INRAÉ : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ; INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale ; BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières ; CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement ; IRD : Institut de recherche pour le développement ; IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer ; IPGP : Institut de Physique du Globe de Paris.

### 2.4.3 Relations des formations avec le monde socioprofessionnel

Pendant le contrat 2022-2027, l'université entend poursuivre et approfondir ses liens avec le monde professionnel. Outre les actions d'information, comme les forums des métiers annuels, plusieurs dispositifs concourent à la rencontre entre les étudiants et le monde professionnel. En premier lieu, un stage obligatoire au moins existe dans l'ensemble des formations de premier cycle. En deuxième lieu, tous les masters comportent au moins un stage réalisé dans une unité de recherche (cf. supra) ou dans une entreprise, une administration ou une association.

Une attention est également portée à la mise en place d'éléments constitutifs<sup>6</sup> (EC) au sein des unités d'enseignement destinées à l'accompagnement des étudiants dans leur projet professionnel et notamment à leur ouverture vers l'international. Dans la suite des actions menée en Licence 3 en liaison avec le dispositif PEPITE<sup>7</sup>, des actions de sensibilisation à l'innovation au Transfert et à l'Entrepreneuriat seront également conduites. Par exemple, les étudiants pourront avoir accès à des « UA-Lab », tiers lieux pédagogiques mis en place avec les associations étudiantes (cf. infra), où du matériel innovant sera mis à leur disposition pour réaliser des projets liés à leur cursus ou professionnalisants leur permettant de démontrer leurs compétences.

Enfin, des rencontres avec les professionnels sont organisées soit au niveau des composantes, soit au niveau des diplômes sous plusieurs formes (conférences de professionnalisation, séminaires de rencontres avec les professionnels...). Les objectifs de ces dispositifs sont les mêmes : faire connaître les débouchés des formations de manière concrète, faire le lien entre le monde académique et le monde professionnel.

### 2.4.4 Relations avec les partenaires internationaux

L'offre de formation de l'université comporte une dimension internationale que ce soit au niveau du premier cycle (Licence Lettres Etrangères appliquées, Licence Lettres et Langues Cultures régionales...) ou au niveau du 2ème cycle (Master Français Langues Etrangères, Master Science Politique « Filière intégrée France-Caraïbes (Antilles et Jamaïque) » en triple diplomations, Antilles, Bordeaux, Jamaïque). Mais, bien au-delà, l'université a la volonté de devenir un partenaire académique de premier plan au sein de l'espace caribéen. Dans cette perspective, les liens avec les organismes de coopérations universitaires régionaux ont été resserrés. Les projets actuels visent à construire des partenariats plus solides, centrés sur des objets d'intérêts communs dans la Caraïbe et liés aux axes thématiques à chaînes de valeurs complètes de la politique de site de l'université des Antilles. Plusieurs actions ont été reconfigurées ces dernières années et seront pérennisées et renforcées.

Ainsi, la mobilité entrante en provenance de la caraïbe est soutenue par l'université et par les collectivités régionales de Martinique et de Guadeloupe au travers de la mise en place de programmes d'immersion pour les étudiants caribéens anglophones (programme ELAN).

L'université entend également soutenir activement la mobilité sortante de ses étudiants pour des programmes longs. Au-delà de la question du soutien financier à ces mobilités, l'université a entrepris la définition d'une politique de langues visant à harmoniser les processus d'enseignement des langues étrangères dans toutes les composantes et faciliter l'immersion de ses étudiants au sein des universités étrangères d'accueil par une meilleure maîtrise d'une langue vivante étrangère. Ainsi, un bureau de la certification en langues, dont le projet pédagogique a été présenté en conseil académique le 13 avril 2021 et le principe de création adopté par le conseil d'administration le 15 avril 2021, assurera la gestion interne du dispositif, depuis l'inscription des étudiants jusqu'à la remise des certifications, ainsi que l'information sur le dispositif en lien avec la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP) et les relations avec les organes certificateurs.

Des programmes visant à multiplier les co-diplomations Par exemple, le projet de convention entre l'Université Quisqueya d'Haïti et l'université des Antilles concerne le domaine de la santé. Ce projet, qui associe également les deux CHU de Guadeloupe et de Martinique, porte sur des programmes d'échanges d'étudiants (du

---

<sup>6</sup> À l'université des Antilles, les unités d'enseignements (UE) sont souvent divisées en éléments constitutifs (EC), selon un cadrage général adopté lors de la réforme « LMD ». Cf. infra.

<sup>7</sup> Le dispositif « PEPITE » (Pôle Etudiants pour l'innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), lancé en 2013 pour développer l'esprit entrepreneurial auprès des étudiants, est actuellement actif uniquement en Martinique.

premier cycle au post-internat), d'enseignants et de chercheurs. Il prévoit également l'organisation de cours et de séminaires ainsi que le développement de travaux de recherche communs (par exemple au travers de codirection de thèses). Le projet entre l'université des Antilles et la Caribbean Maritime University (Jamaïque) prévoit des échanges et des co-diplomations dans le champ des métiers de la mer. Il permettra également de faciliter la poursuite d'études des étudiants de BUT, de la Licence professionnelle Logistique et de la licence professionnelle métiers de la mer, dont l'accréditation est demandée, vers un Master au Caribbean Maritime University (Jamaïque). Les masters en ligne contribuent également à diffuser la marque « université des Antilles » en rendant disponibles ces formations très nettement à l'extérieur de la zone Caraïbe.

Au-delà de la question du soutien financier à la mobilité internationale, l'université appelle l'attention sur la question de la connaissance par les Ambassades de France des conditions spécifiques d'entrée en Guadeloupe et en Martinique, qui n'appartiennent pas à l'espace Schengen. Des actions internes de formation et d'information seront entreprises, mais également externes de sensibilisation des services consulaires à cette problématique.

### **3. PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION**

L'établissement a vu son organisation refondue par la Loi du 25 juin 2015, qui en fait une « nouvelle université », compte tenu de l'importance des modifications induites. Dans cette partie, nous montrons comment l'établissement a pris en compte les limites de cette Loi en termes de pilotage de l'offre de formation. Nous développons ensuite la politique d'amélioration et de mise en qualité de l'offre de formation.

#### **3.1 Le pilotage institutionnel et opérationnel de l'offre de formation**

##### **3.1.1 Le contexte de l'établissement**

La Loi du 25 juin 2015, qui a transformé l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles, organise l'établissement de manière unique dans le paysage universitaire français en mettant en avant les pôles universitaires de la Guadeloupe et de la Martinique. En particulier, le conseil académique de l'université est formé du rassemblement de deux Commissions de la formation et de la vie universitaire (CFVU) polaires et de deux CR polaires, chacune de ces quatre commissions étant sous la responsabilité d'un vice-président élu au titre du pôle. Ainsi, la Loi a organisé un fonctionnement privilégiant les dimensions polaires aux dimensions transversales.

L'établissement a pris conscience du risque que cela faisait peser sur les possibilités de pilotage transversal de l'offre de formation. Dans ce cadre, la récente Loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020 modifie les modalités de désignation du Président de l'université et des Vice-Présidents de pôle, en organisant leur élection par un vote unique du conseil d'administration sur trois noms, ce qui favorisera l'homogénéité de la gouvernance. De plus, la Présidence actuelle a choisi de dépasser la simple traduction de ces nouvelles dispositions légales dans les statuts de l'établissement, pour y inclure le principe de coopération et de mutualisation entre les pôles de l'université sur les plans pédagogiques et scientifiques.

Dès à présent, l'établissement a mis l'accent sur les dimensions transversales, dans le cadre de la préparation de l'accréditation 2022-2027, comme cela a été signalé supra, en organisant des dialogues bilatéraux entre les composantes de chaque pôle, impliquées dans les mêmes champs disciplinaires, ceci s'ajoutant aux échanges plus habituels entre composantes d'un même pôle.

##### **3.1.2 Les dispositions correctives proposées**

Les dispositions statutaires récemment votées constituent une première étape qu'il faut désormais traduire de manière opérationnelle. Au niveau de l'établissement, une extension du rôle du vice-président délégué à l'innovation pédagogique au pilotage des formations pourrait être opérée, dans le respect des prérogatives des vice-présidents des CVFU. Ces trois personnes formeraient un comité de pilotage stratégique de la formation qui rendrait compte au Président de l'université. Des responsables de champs de formation seraient

nommés et seraient responsables des dimensions transversales relativement à ces champs, en particulier au niveau master. Une coordination spécifique pour le champ licence pourrait également être prévue. L'ensemble de ces responsables assureraient, notamment en coopération avec les directeurs de composantes, la mise en œuvre et le suivi des dispositifs de « mise en qualité » des formations et en prépareraient l'auto-évaluation quinquennale. Ils veilleraient, notamment, au bon fonctionnement des conseils de perfectionnement et à la traduction de leurs recommandations au niveau du champ ou du cycle.

Des réunions conjointes des CFVU pourraient être organisées, sous la co-présidence du comité de pilotage stratégique de la formation et des vice-présidents étudiants afin de préparer les orientations en matière de formation et de vie étudiante à soumettre au Conseil académique et assurer le suivi des orientations arrêtés dans le cadre du contrat de site. Ces dispositifs favoriseraient la coordination des formations et la mutualisation des enseignements et contribueraient à la réalisation de l'axe 1 (une offre de formation qui ne crée pas de rupture d'égalité entre les étudiants des pôles universitaires) et de l'axe 4 (Une offre fondée sur les capacités réelles d'encadrement pédagogique de l'établissement), par la mutualisation des équipes pédagogiques.

Par ailleurs, au cours du contrat actuel, les deux composantes de l'université à statuts particuliers, hérités de l'université des Antilles et de la Guyane, ont été transformées en UFR de droit commun. Il s'agit :

- du Département Pluridisciplinaire de Lettres et Sciences Humaines (DPLSH) du pôle Guadeloupe, transformé en Faculté Roger Toumson – UFR des Humanités caribéennes (UFR RT) ;
- du Département Scientifique Inter facultaire (DSI) du pôle Martinique, transformé en UFR Sciences Technologies Environnement (UFR STE).

En plaçant ces deux composantes sous le statut d'UFR de droit commun, l'université leur permet d'affirmer leur positionnement institutionnel dans l'université, notamment lors des dialogues inter-composantes menés sur l'offre de formation. En leur donnant des orientations pédagogique et scientifique complémentaires de celles des UFR existantes, l'université leur permet d'affirmer leur identité ce qui contribue à l'axe 2 des orientations politique, notamment en répondant aux enjeux et aux besoins des territoires.

Enfin, au niveau plus local de chaque UFR, l'établissement veillera à ce que les directeurs d'études (placés au niveau des premières années de licence) puissent assurer la mise en œuvre des parcours personnalisés (cf. infra) de manière plus homogène. Pour cela des séminaires d'information/formation pourraient être organisés. Ces directions d'études seront également membres des comités de perfectionnement (soit à titre de responsable de formation, soit à celui d'enseignant, cf. infra).

## **3.2 Le suivi de l'offre de formation et son amélioration continue**

### **3.2.1 La systématisation des conseils de perfectionnement**

À partir du retour d'expérience des équipes pédagogiques et/ou des composantes ayant mis en place des Conseils de perfectionnement, ceux-ci seront systématisés et contribueront à la politique de pilotage des formations par l'université, ses composantes et leurs équipes pédagogiques, en particulier en termes d'évaluation et de démarche qualité. Ces conseils de perfectionnement viendront en appui des équipes pédagogiques dans les processus d'auto-évaluation et de régulation des formations. Ainsi, ils proposeront les mesures permettant de faire évoluer les formations en cours de contrat et seront associés aux réflexions prospectives lors des auto-évaluations quinquennales et de l'élaboration des nouvelles offres de formation.

Les conseils de perfectionnement pourront être placés au niveau des diplômes (en particulier pour les diplômes les plus professionnalisant pour favoriser une relation de proximité avec le monde professionnel) ou au niveau de filières, notamment en licence. Ils comprendront :

- Un à deux enseignant(e)s en charge de responsabilité dans le diplôme ;
- Deux à cinq autres enseignant(e)s intervenant dans le diplôme ou dans un diplôme homologue du même champ disciplinaire) ;
- Un à trois personnel(s) des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) concernés par le diplôme (documentaliste, ingénieur d'étude ou de recherche, technicien, conseiller d'orientation ou d'insertion professionnelle, personnel des services sociaux ou de la vie étudiante...) ;
- Un à deux ancien(ne)(s) étudiant(e)s ayant préparé et obtenu le diplôme ou un diplôme voisin ;

- Un à quatre étudiant(e)(s) en cours de formation ;
- Deux à six représentant(e)s du monde professionnel concerné par le diplôme.

Afin de créer des continuums de l'enseignement secondaire aux études doctorales, les conseils de perfectionnement de licences comporteront un représentant de l'enseignement secondaire et un enseignant intervenant également dans un des masters auquel conduit le diplôme (ou dans un des masters du champ de formation concerné) ; les conseils de perfectionnement de masters comporteront un enseignant intervenant également dans une des licences alimentant le master et au moins un représentant d'une unité de recherche d'adossé au master et/ou un représentant l'école doctorale.

Les conseils de perfectionnement se réuniront au minimum annuellement sur la base d'un ordre du jour établi conjointement par les responsables de l'équipe pédagogique et du président du conseil. Un compte rendu sera adressé à l'équipe pédagogique, au conseil interne de la composante en charge des questions de formation. Un bilan régulier sera établi concernant la prise en compte des propositions des conseils de perfectionnement.

### **3.2.2 Le développement des enquêtes internes**

Pour favoriser le développement et encadrer les enquêtes internes, une « charte de l'évaluation des enseignements par les étudiants » sera proposée. Elle sera discutée par les CFVU et soumise à approbation du conseil académique. Cette charte fixera un cadre général, les objectifs, les modalités de réalisation et de traitement des données. Cette évaluation pourra comporter trois volets, une partie générale relative à la vie étudiante à l'université des Antilles, une partie concernant plus particulièrement la composante où se prépare le diplôme et une partie spécifique relative au diplôme préparé. Ces enquêtes internes seront mises en place sous la responsabilité des directrices et directeurs de composantes

Les résultats seront transmis aux équipes pédagogiques et au conseil de perfectionnement concernés pour les éléments relatifs au diplôme, au conseil de la composante en charge des questions de vie étudiante pour la partie qui lui est propre et à la CFVU polaire (et au conseil académique pour les formations implantées sur les deux pôles) pour la partie générale. L'établissement ou la composante pourront passer commande à des unités de recherches (internes ou externes) compétentes pour les questions de formation pour réaliser une exploitation plus poussée des réponses à ces enquêtes.

Les éléments négatifs mis en évidence par ces enquêtes feront l'objet de propositions d'amélioration au niveau des diplômes, des composantes, et de l'établissement par les conseils compétents. Un bilan de l'application et de ses mesures et de leur effet sera régulièrement établi.

### **3.2.3 La rénovation du dispositif de suivi de la réussite et de l'insertion professionnelle**

Les missions d'études sur l'insertion professionnelle et sur la vie étudiante sont confiées au sein de l'université des Antilles à l'observatoire de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle (OVE-IP), entité fonctionnelle de la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP). Ce service reste placé au niveau de l'établissement et décline ses actions sur les deux pôles. Ses missions sont de :

- Décrire les caractéristiques des entrants de l'université ;
- Analyser les motivations des inscrits en Licence ;
- Étudier les conditions de vie des étudiants ;
- Évaluer les formations ;
- Mesurer l'insertion professionnelle des diplômés de niveau Licence, Master, Doctorat ;
- Produire des statistiques générales sur les étudiants.

Lors de l'élaboration du contrat signé en 2018, un certain nombre d'indicateurs avaient été mis en place (voir tableau 3 pour les indicateurs quantitatifs concernant les formations) mais n'ont pu tous être suivis notamment par la mobilisation de la DSIN sur d'autres chantiers. Ces indicateurs seront repris et complétés pour le contrat 2022-2027. L'objectif fixé est par ailleurs d'aboutir à une extraction plus automatisée de ces données. Ceci permettra à l'OVE-IP de se concentrer sur leur exploitation pour alimenter la réflexion des différents conseils de l'institution.

**Tableau 3 : Indicateurs quantitatifs du contrat signé en 2018**

<b>IC 1</b> – Taux de réussite en licence en trois ans
<b>IC 2</b> – Taux de réussite en licence en quatre ans
<b>IC 3</b> – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans
<b>IC 4</b> – Réussite en Master en 2 ans
<b>IC 5</b> – Réussite en doctorat
<b>IC 7</b> – Développement de la formation continue
<b>IC 8</b> – Variation des horaires d'ouverture du SCD

### 3.2.4 Un label interne de mesure de la « mise en qualité » des formations

L'établissement discutera dans ses instances de la mise en place d'un indicateur ou label interne, témoignant de la mise en œuvre concrète des différents dispositifs prévus ou déjà existants dont notamment :

- La mise en œuvre des conseils de perfectionnement ;
- La réalisation de l'évaluation de la formation par les étudiants ;
- L'effectivité de la délivrance du supplément au diplôme et du relevé de compétences acquises en cas de non-obtention du diplôme ;
- La mise en place du contrat pédagogique de réussite ;
- Les actions de personnalisation des parcours ;
- Les actions d'accueil des publics spécifiques ;
- Les actions d'accueil des publics de la FTLV.

Ce label contribuera à la mesure de la mise en qualité des formations. Il permettra de servir de base à un dispositif incitatif (en termes de ressources matérielles) pour encourager les formations et les composantes à développer des projets d'innovation pédagogique, sous forme de « bonus qualité pédagogique ».

## 4. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

Cette partie développe l'opérationnalisation pédagogique des axes politiques notamment en termes de parcours de l'étudiant, d'organisation pédagogique et de pratiques innovantes. En particulier, l'organisation des maquettes autour d'unités d'enseignement d'ossature, de parcours et transversales permettront de rendre lisible la façon dont sont articulées la transmission des connaissances et compétences principales des diplômés et celles plus transversales. Les dispositifs destinés à accompagner les étudiants ayant des besoins particuliers et ceux entrant à l'université (dispositifs liés à la Loi ORE) sont ensuite présentés.

### 4.1 Le parcours de l'étudiant

#### 4.1.1 L'information préalable à l'inscription

Les missions d'information sur l'offre de formation et d'orientation des étudiants sont confiées au sein de l'université des Antilles au Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO), une entité fonctionnelle de la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP). Ce service reste placé au niveau de l'établissement et décline ses actions sur les deux pôles.

Concernant l'information préalable à l'entrée à l'université, le SUIO organise des rencontres dans les lycées, avec les lycéens de classe de terminale pour présenter l'offre de formation de l'université et répondre aux interrogations sur l'enseignement supérieur universitaire. Plusieurs autres manifestations et dispositifs contribuent à la réalisation de la liaison entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'information plus globale sur l'offre de formation de l'université :

- Des journées d'immersion à l'université à l'attention des lycéens (premières et terminales de tous les lycées) organisées en partenariat avec les Régions académiques ;

- Lors de ces journées, les lycéens sont conviés à visiter les campus de l'université, leur permettant ainsi de se rendre compte de l'activité de l'université (formation et recherche) et de désacraliser les lieux ;
- Des capsules vidéo de quelques minutes visant à une présentation dynamique des formations de l'université ;
- La participation de l'université à des salons d'information (Salon de l'orientation de la formation et des métiers en Guadeloupe ; Salon de la formation des métiers et de l'orientation en Martinique) organisés par les collectivités régionales (Région Guadeloupe, Collectivité territoriale de la Martinique) et les Régions académiques.

Un recensement des actions conduites dans les composantes, opéré sous l'égide du SUIO, permettra de mettre en valeur certaines actions (comme l'immersion de lycéens dans les groupes de travaux dirigés) et de mieux les faire connaître au sein de l'établissement. Ce premier travail se poursuivra par l'édition d'un guide de bonnes pratiques et par la structuration des démarches d'information dans une articulation entre le SUIO, les pôles universitaires et les composantes. Des actions ciblées resteront organisées, soit pour des formations particulières (par exemple formation d'ingénieurs, études doctorales), soit pour des composantes aux finalités plus spécialisées (IUT, INSPE).

De manière plus générale, la communication sur l'offre de formation utilise plusieurs vecteurs. Le site de l'université présente l'offre de formation, avec un focus particulier lors des campagnes d'inscription (onglet depuis la page d'accueil du site). La DOSIP participe à des salons d'information en suivant le principe d'un triple regard : celui des enseignants de la filière, de l'institution, représentée par un personnel de la DOSIP, celui des étudiants. Les vecteurs de communication se sont diversifiés et l'accent sera encore davantage mis sur les réseaux sociaux. Ainsi, l'université communique sur les événements (notamment ceux en lien avec la formation, comme les annonces de manifestation, les événements liés à la vie étudiante) sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn) et sur sa chaîne YouTube (présentation de l'université, séminaires, compte rendu de manifestations, comme « ma thèse en 180 secondes ou cérémonies de remise de diplômes).

Les inscriptions s'effectuent entièrement en ligne (<http://www.univ-ag.fr/inscription-2021-2022>) au travers d'une plateforme dédiée (<http://ecandidat.univ-antilles.fr/ecandidat/#!accueilView>).

#### **4.1.2 L'accompagnement en début de parcours de deuxième cycle**

Les responsables de diplômes reconnaissent que le moment le plus critique pour les étudiants est la transition entre l'enseignement secondaire et l'entrée en premier cycle universitaire avec la nécessité d'une acculturation à l'enseignement supérieur. Cependant, l'entrée en deuxième cycle universitaire peut aussi être source de difficultés, notamment pour les étudiants issus de cursus plus éloignés des attentes des diplômes ou en reprise d'étude. Ainsi, les équipes pédagogiques seront invitées à mettre en place de façon plus systématique d'évaluations diagnostics, éventuellement selon des modalités de co-évaluation par les étudiants et les enseignants. Cette mesure permettra de mieux sécuriser l'avenir des étudiants, voire de proposer des solutions concertées de réorientation en collaboration avec les différentes composantes de l'Université des Antilles et la DOSIP-SUIO. Des dispositifs, comme les « conférences de professionnalisation », au cours desquelles sont présentées des alternatives de formation ou des alternatives professionnelles, déjà proposées par certaines composantes, seront également rendues plus systématiques.

#### **4.1.3 L'évaluation des connaissances et compétences**

Le cadre général définissant le contrôle des connaissances et des compétences est inscrit dans le document « modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences » (MGCC), voté en conseil académique. Ce document est décliné en modalités particulières pour s'adapter aux particularités des diplômes, aux contraintes ou aux dispositions particulières concernant certains diplômes (par exemple : formations d'ingénieurs, de santé, des personnels d'enseignement et d'éducation). Conformément aux obligations réglementaires, ces modalités sont diffusées dans le mois suivant la rentrée universitaire.

L'université a quasiment généralisé le contrôle continu en licence pour favoriser la progressivité des apprentissages, mais encourage également son développement au niveau master, chaque fois que cela est pertinent.



Elle encourage également la mise en place d'évaluations formatives, par exemple sous forme de quizz pendant les cours, de rapports intermédiaires, et de varier les modalités d'évaluation sommatives. Par exemple, les projets et les stages peuvent être évalués par une combinaison d'approches : rapports écrits, soutenances, notes du tuteur entreprise, exposés, posters... De même, les évaluations plus longitudinales, par exemple sous forme de portfolio feront l'objet d'encouragements, au travers du label de mise en qualité des formations (cf. supra). L'objectif est de favoriser le passage d'un contrôle sommatif des savoirs à une appréciation plus globale et combinée des connaissances et des compétences acquises.

#### 4.1.4 La délivrance du supplément au diplôme

L'établissement systématisera la délivrance du supplément au diplôme en suivant le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES ce qui contribuera à la reconnaissance des diplômes de l'université et de la « marque » université des Antilles. Ce supplément au diplôme intégrera les compétences, connaissances et aptitudes acquises dans l'exercice des activités associatives bénévoles. Parallèlement à la délivrance du supplément au diplôme, l'université s'engage à mettre en place la délivrance pour les étudiants non-diplômés du relevé de compétences acquises.

## 4.2 Organisation globale de l'offre de formation

Pour les licences générales et les masters, l'offre de formation est organisée en semestres compensables, avec des restrictions à la compensation entre les deux derniers semestres pour les masters et entre années pour les licences. Le coefficient attribué à chaque unité d'enseignement semestrielle est égal à son poids en ECTS, ce qui favorise la compréhension des relevés de note. Il est également proportionnel à la charge de travail estimée. L'architecture de chaque diplôme (sauf éventuellement leur dernier semestre) respecte les principes suivants : les unités d'enseignement sont réparties en unités d'enseignements fondamentales ou professionnelles où se construisent les compétences propres au diplôme et en unités d'enseignements transversales ou complémentaires (UET/UEC) où se construisent des compétences plus transversales. Cette organisation est cohérente avec la possibilité de constituer des parcours-type ou plus personnalisés formés d'unités d'enseignement de nature obligatoires, optionnelles ou libres. Elle permet de réaliser une orientation progressive, avec la réalisation de portails au niveau des premières années de licence (par exemple : premier semestre commun à une filière, définie comme un sous-champ d'un des quatre champs structurant l'offre de formation).

De manière plus détaillée, on trouvera ainsi pour chaque semestre :

- **Des unités d'enseignements fondamentales ou professionnelles, pouvant être :**
  - **d'ossature (UEO)** : enseignements de nature obligatoire, constituant le squelette de la mention, correspondant aux compétences fondamentales de référence du diplôme ;
  - **de parcours (UEP)** : enseignements de nature obligatoire ou optionnelle, pouvant être propres à chaque parcours types ou mutualisées entre plusieurs parcours, et permettent de décliner les compétences de référence du diplôme en compétences plus particulières retenues au niveau de l'université.

Ces unités d'enseignement seront éventuellement divisées en éléments constitutifs (EC). Afin de limiter le nombre d'évaluations, les équipes pédagogiques limiteront strictement le nombre d'EC par UE sur un semestre et/ou définiront des évaluations par groupe d'EC, l'évaluation commune permettant d'évaluer les différents EC du groupe. Ces UEO ou UEP peuvent comporter des EC optionnels. Il peut même être laissé le choix entre plusieurs UEP (par exemple au travers de formules : « choisir une/deux UEP dans une liste »).

Le poids respectif des UEO et des UEP dans chacun des semestres permet d'organiser la progressivité des apprentissages et la personnalisation des parcours : le début des cursus laisse une place plus importante aux UEO permettant d'asseoir les connaissances et compétences fondamentales visées par le diplôme. La fin du cursus laisse une place plus importante aux UEP permettant la personnalisation du parcours.

- **Des unités d'enseignements transversales ou complémentaires (UET/UEC)**

Ces unités d'enseignements, de nature obligatoire, visent à l'acquisition de compétences et de savoirs transversaux de nature à favoriser les apprentissages et la construction du projet professionnel de

l'étudiant. Ces unités d'enseignement transversales pourront être mutualisées au niveau d'un groupe de mentions, voire au niveau d'un champ de formation au moins pour les premiers semestres des licences. Elles comporteront au minimum une formation aux compétences numériques exigées pour une certification de type Pix, une formation en Langue vivante étrangère (cf. supra), une formation à la méthodologie documentaire. Cette dernière s'effectuera de manière progressive sur le cycle licence dans un dispositif rénové combinant des éléments présentiels (comme la découverte in situ des bibliothèques) et des éléments distanciels (notamment sur les outils de recherche de l'information scientifique et techniques spécialisées). Des dispositifs d'approfondissement continueront d'être assurés pendant le cycle master.

Ces unités transversales pourront comporter une formation à la méthodologie du travail universitaire, à des enseignements de renforcement des compétences en français, avec un accompagnement permettant la validation de la certification Voltaire. Des éléments contributifs relatifs à la construction du projet personnel et professionnel de l'étudiant seront également intégrés et porteront sur la préparation et l'intégration au monde du travail et à la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

- **Des unités d'enseignements libres ou éléments constitutifs libres** seront positionnées en licence (deuxième et troisième année) et éventuellement en première année de master. Ces enseignements pourront être choisis par les étudiants de façon indépendante de la mention qu'ils suivent dans une liste arrêtée annuellement par les CFVU polaires. Ces unités d'enseignement libre contribuent à la personnalisation des parcours de formation et à la construction de compétences complémentaires. L'organisation des emplois du temps permettra, dans la mesure du possible, à un étudiant de suivre tout enseignement libre proposé sur le campus où se déroule sa formation.

Des stages obligatoires sont programmés au minimum en troisième année de licence et deuxième année de master, sous forme d'éléments constitutifs intégrés aux unités d'enseignement. Les formations sont invitées à en prévoir d'autres en fonction des objectifs du diplôme, dès la licence 2 et au cours du master 1 en liaison avec la réalisation d'un travail d'études et de recherche (TER). Par ailleurs, comme il a été mentionné supra, les unités d'enseignements libres ou éléments constitutifs libres peuvent être consacrées à l'immersion dans le monde professionnel.

### 4.3 Les modalités pédagogiques innovantes

Le principe d'hybridation des formations et de formations entièrement à distance (cf. supra) s'accompagnera du recrutement d'ingénieurs pédagogiques spécialisés dans ce domaine, afin d'accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en place de pratiques pédagogiques renouvelées :

- **Classe inversée** : elles sont déjà largement pratiquées par recours aux services de la plateforme e-cursus et seront enrichies par le développement de productions spécifiques à l'université des Antilles (par exemple en lien avec le développement de « web radios » et « web télévisions » sur les campus) ;
- **Utilisation avancée des fonctionnalités de la plateforme e-cursus**, notamment wiki, tests synchrones et asynchrones, intégration d'éléments multimédia, portfolio...
- **Enseignement en classes virtuelles** : elles sont déjà largement utilisées, en particulier depuis la crise sanitaire ; un accompagnement sera réalisé par des formations permettant de rendre ces enseignements plus efficaces (par exemple : formation des enseignants à l'articulation des activités en distanciel et en présentiel, à la gestion des interactions en ligne, aux outils d'évaluation en ligne...) ;
- **Production de ressources pédagogiques numériques**, en particulier dans le cadre de la mise en place d'enseignements proposés en auto-formation ; par exemple, les étudiants, à l'initiative des vice-présidents étudiants, sont disposés à produire des capsules vidéo permettant de faciliter la transition lycée/université en particulier pour prendre en compte l'évolution des publics reçus à l'université en liaison avec la réforme du cycle terminal du lycée ;
- **Mise à disposition de « UA-Lab »**, tiers lieux pédagogiques coconstruits avec les associations étudiantes où seraient mis à disposition du matériel numérique et technologique (ordinateurs, imprimantes 3D, drones), afin de permettre aux étudiants de développer et réaliser des projets en lien avec des projets pédagogiques ou de recherche.

Certaines composantes ont le projet d'achats d'écrans interactifs tactiles pour rendre plus attractifs les dispositifs d'enseignement numériques, permettant des visuels plus dynamiques et plus interactifs, des démonstrations d'exercices directement sur écran. Ces projets seront encouragés par la création d'un « bonus qualité pédagogique ».

Par ailleurs, la liaison entre le premier cycle des études universitaires et le second cycle est également assurée par les tuteurs étudiants qui participent notamment à l'accompagnement des étudiants dans leur entrée dans les apprentissages universitaires.

#### 4.4 Dispositifs prévus pour l'accueil des étudiants ayant des contraintes spécifiques

L'établissement a mis en place un régime spécial d'études (RSE) permettant à certains étudiants de bénéficier d'aménagements dans le déroulement de leurs études. Le dispositif s'applique à toutes les formations des diplômes de premiers et seconds cycles et permet aux étudiants de concilier le déroulement de leurs études avec des besoins spécifiques. Il s'adresse aux étudiants, qui exercent une activité professionnelle, ont un ou des enfants à charge, sont en situation de handicap, sportifs de haut niveau ou en mobilité. Il s'adresse également aux élus aux Conseils de l'université, dans les conditions énoncées dans le statut de l'élu étudiant approuvé par le Conseil d'administration de l'université. Les aménagements prévus portent sur l'emploi du temps, l'assiduité et d'éventuelles dispenses, les modalités de contrôles de connaissances, la durée du cursus, etc. Le RSE est fixé pour chaque diplôme dans le respect d'un cadre général établi au niveau de l'établissement. Ce cadre est inscrit dans les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences (MGCC) (cf. supra).

Concernant les étudiants en situation de handicap, l'université a mis en place un « relais handicap » qui joue le rôle de guichet unique et accompagne les étudiants en situation de handicap dans leur parcours. En fonction des préconisations du médecin du SUMPPS, ces étudiants peuvent bénéficier de :

- L'assistance d'un preneur de notes ;
- La mise à disposition d'une copie des cours ;
- L'installation à une place particulière dans la salle de cours ;
- Le prêt de matériel spécifique et/ou d'ordinateur assuré par le relais handicap ;
- D'une majoration du temps de composition, de l'assistance par une secrétaire, de la reformulation de consignes ou de certains termes de sujets d'examen.

Au-delà du régime spécial d'études, les étudiants ayant des contraintes matérielles ou sociales particulières sont accompagnés par le prêt de matériel (une centaine d'ordinateurs pendant les périodes de confinement), en plus de l'aide apportée par la part sociale du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, récemment revalorisée (voir infra).

## 5. LA VIE DES CAMPUS ET LA VIE ETUDIANTE

Les participants à la démarche « Réinventons l'UA » ont porté la vision de campus « mini-ville » ouverts, connectés, sécurisés et dotés de toutes commodités nécessaires à l'épanouissement des étudiants (restaurant universitaire, infrastructures sportives, bibliothèque universitaire, espaces de convivialité, wifi...), proposant des activités culturelles et sportives, ainsi que des ateliers de développement personnel et d'accompagnement professionnel.

### 5.1 Des locaux dédiés à la vie étudiante et des bibliothèques largement ouvertes

Afin de réaliser les ambitions portées par la démarche « Réinventons l'UA », l'université a programmé la construction d'une Maison de la vie étudiante (MVE) par territoire. Ces maisons auront vocation à rassembler les services aux étudiants (bureaux de la vie étudiante - BVE, bureaux d'aide à l'insertion professionnelle - BAIP, bureau des relations internationales - BRI), à offrir des espaces de convivialité, et dédieront des locaux aux

associations étudiantes et aux élus étudiants. Parallèlement, durant le prochain contrat, des efforts de rationalisation de l'occupation des locaux seront réalisés sur l'ensemble des campus pour augmenter le nombre de salles de travail en accès libre.

L'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap (seuls 32% des surfaces bâties sont conformes), ainsi que la mise en sécurité par rapport aux risques naturels sont des sujets de préoccupations permanentes. L'université s'engage à accélérer la mise aux normes d'accessibilité de son patrimoine immobilier et à faire de la mise en conformité parasismique et para-cyclonique de son patrimoine, dont les coûts dépassent ses moyens d'intervention, un des axes forts de son dialogue de gestion avec l'Etat.

## 5.2 Une offre documentaire articulant l'accès présentiel et distanciel

Les bibliothèques continueront de proposer une amplitude d'ouverture d'au moins 63h par semaine dans le cadre du label NoctamBU. Le Service commun de la documentation (SCD) a développé des collections hybrides (300 000 documents imprimés et 125 000 livres électroniques), adaptées aux publics d'une université pluridisciplinaire. L'offre de livres électroniques est désormais large et riche, mais encore insuffisamment valorisée et intégrée aux enseignements. L'accent sera mis en premier sur l'articulation des fondamentaux imprimés avec l'offre de livres électroniques et sur la médiation documentaire. À cette fin des correspondants documentaires seront désignés au sein des équipes pédagogiques ou des filières qui établiront des listes d'ouvrages prioritaires, notamment au niveau licence, à proposer aux étudiants.

Pour le niveau master (et le niveau doctoral), les étudiants des disciplines concernées seront sensibilisés aux collections d'excellence de l'université dont la bibliothèque numérique Manioc, composante du fonds caribéen qui propose un fonds documentaire (2 700 livres anciens, 16 000 documents iconographiques, 3 000 documents audiovisuels documentant l'histoire, la culture et le patrimoine caribéen et les ouvrages et les revues édités par les presses universitaires des Antilles).

Des étudiants « ambassadeurs de la documentation » pourraient être recrutés pour favoriser le contact de leurs pairs avec le Livre et les documents iconographiques (sous format papier ou numérique) dans le cadre des emplois-étudiants. Ils viendraient en appui aux correspondants documentaires des équipes pédagogiques.

## 5.3 Le développement de la vie culturelle et associative

Pendant le prochain contrat, l'université s'attachera à améliorer la communication sur les initiatives portées par les Missions « vie des Campus » dont la vocation est de développer des activités artistiques et Culturelles, par les Service de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) dans le domaine de la santé au service de la réussite étudiante et de la sécurité civile (gestes de premiers secours), par le par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) en matière de pratiques physiques et sportives pour les étudiants et personnels de l'université des Antilles et par les BAIP en matière de coaching vers l'emploi. Il faut noter que les associations étudiantes sont souvent à la base ou parties prenantes de ces différentes manifestations pour lesquelles elles peuvent recevoir un financement du FSDIE.

Les manifestations annuelles que l'université souhaite développer et pérenniser sont notamment les suivantes :

- Les journées d'accueil des nouveaux étudiants (JANE), qui – en plus de la présentation de l'université – voient se dérouler des animations culturelles ;
- Les villages associatifs, peu après la rentrée universitaire, destinés à présenter aux étudiants la vie associative ;
- Les Forum des métiers, en interaction entre les BAIP et les associations étudiantes, visent à mettre en contact les étudiants et les entreprises, avec des rendez-vous de type « job-dating » ou « coaching ».
- Les journées des laboratoires, en liaison avec les associations de jeunes chercheurs, destinés à présenter les laboratoires de l'université et à promouvoir les travaux des doctorants ;
- Les journées sports et santé, en coopération entre les associations étudiantes, le SUAPS et le SUMPPS, avec en particulier un accent mis sur les maladies à forte prévalence aux Antilles (diabète, drépanocytose) ;

- Les manifestations plus festives (Noël, carnaval, « grand finish ») : fête de fin d'année basée sur la présentation de spectacles préparés avec les étudiants) ;
- Sensibilisation à l'écocitoyenneté au travers des « clean up days » (opération de nettoyage des campus par les étudiants et les personnels).

D'autres manifestations plus récurrentes sont organisées par les missions vie des campus, souvent en articulation avec les associations étudiantes ou des personnels, comme des ateliers de pratiques artistiques ou culturelles ou de formations aux premiers secours.

Dans le domaine de l'aide aux étudiants les plus démunis, la création de commerces solidaires, en relation avec les BVE, les missions vie des campus et les associations étudiantes sont encouragées. La première a été inaugurée en septembre 2020, sur le campus du Camp Jacob pour offrir la possibilité aux étudiants en difficulté de s'approvisionner en produits alimentaires. Sur ce modèle, des projets seront mis en œuvre sur les autres campus de l'université sur les deux pôles.

#### **5.4 Renforcer les services aux étudiants au travers d'une application issue de l'initiative étudiante**

L'université a mis en place une carte d'étudiant multiservice qui fait office de carte d'identité étudiante. Elle permet aux étudiants de s'identifier en tant qu'étudiant de l'université des Antilles, d'emprunter des livres dans les bibliothèques universitaires, de régler leurs repas dans les restaurants et cafétérias du CROUS et de s'inscrire aux activités sportives et culturelles.

Cette carte a permis de répondre à une partie des besoins des étudiants mais reste un objet intermédiaire dans une époque où les étudiants sont demandeurs d'une intégration plus forte des services étudiants. Aussi, des étudiants ont pris l'initiative de développer une application pour smartphone permettant d'accéder aux services (emploi du temps, plateforme pédagogique, accès à distance aux ressources documentaires...) et aussi à des notifications concernant à la fois leur cursus universitaire et la vie des campus. Un service d'annuaire sera offert et un espace personnel permettra à l'étudiant d'organiser sa documentation pédagogique. Cette application contiendrait également une version virtuelle de la carte d'étudiant. En phase de test, le développement de l'application et sa certification de conformité au règlement général sur la protection des données seront effectués avec l'appui de la DSIN de l'université.

#### **5.5 Favoriser l'engagement étudiant par la formation et mieux le reconnaître**

Des actions de formation des élus et des « cadres » associatifs ont été organisées dans le cadre du contrat qui s'achève en 2021. Ces formations seront organisées sur une base annuelle pour la formation à l'accompagnement de la vie étudiante et à chaque renouvellement de conseil (tous les 30 mois à l'université des Antilles) pour les formations d'élus. Des formations plus ponctuelles seront organisées lors de renouvellement partiel de conseils.

Dans le cadre des dispositions relatives à l'engagement étudiant (article L611-9 et D611-7 et suivants du code de l'éducation), le conseil académique a voté le dispositif de valorisation de l'engagement étudiant concernant l'exercice de responsabilités particulières dans la vie universitaire, étudiante ou associative à l'université, ou d'un service civique, d'un volontariat militaire ou d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle, d'une activité de sapeur-pompier. Cette valorisation peut prendre deux formes, soit l'aménagement des études et l'accès à des droits spécifiques, soit la validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises (cf. supra).

Le prochain contrat sera l'occasion de mieux valoriser ce dispositif, au travers d'actions d'informations sur son existence et de la mise en place d'un suivi à l'échelle des pôles (CFVU) et de l'université (conseil académique).

## 5.6 La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) au service des initiatives étudiantes et de l'accompagnement social

La Commission CVEC est une commission d'établissement. Chaque année, le conseil d'administration vote la répartition de la contribution CVEC entre les services intervenant au profit des étudiants (BVE, Relais Handicap, mission vie des campus, SUAPS, SUMPPS) et le FSDIE qui est utilisé pour le soutien aux initiatives étudiantes (associations étudiantes) pour une part, et pour l'aide sociale pour une autre part. Si la gestion du FSDIE est actuellement différente entre les deux pôles, elle repose dans les deux cas sur une commission polaire qui associe, pour les dossiers relatifs aux aides sociales, le SUMPPS et les assistantes sociales du CROUS. Tant pour le volet associatif (instruit par les commissions FSDIE) que pour le volet social, les propositions sont soumises pour avis à la CFVU polaire, puis transmises au conseil de pôle qui prend la décision définitive d'attribution. L'établissement entend augmenter la part de la CVEC dévolue au FSDIE. Une première étape a été franchie le 15 avril 2021 par le vote d'une résolution du Conseil d'administration augmentant la dotation du FSDIE et portant ainsi à 30 000 euros la contribution du FSDIE aux aides sociales aux étudiants.

## CONCLUSION

L'université des Antilles s'est dotée d'une ligne directrice claire en matière de formation, basée sur l'égalité d'accès des étudiants des deux pôles universitaires aux formations et sur une offre en adéquation avec les réalités et besoins des territoires. Pour atteindre ces objectifs, elle s'appuiera notamment sur un pilotage renforcé de l'offre de formation articulant les dimensions centrales et polaires et sur le déploiement d'outils numériques appropriés. Elle ne négligera pas la formation des personnels pour opérer ce changement de paradigme. Dans le même temps, elle poursuivra et renforcera la vie culturelle et associative des campus pour qu'un enseignement plus numérique ne se traduise pas par un isolement des étudiants, mais tout au contraire par la construction de nouvelles formes de socialisations étudiantes.

Pour favoriser l'émergence de pratiques pédagogiques d'excellence, elle mettra en place un « bonus qualité pédagogique » soutenant des projets pédagogiques innovants, fédérateurs et ouverts sur l'international contribuant au développement de ses formations et au renforcement des moyens pédagogiques. C'est pour cela qu'elle s'engage également dans une maîtrise plus stricte des heures complémentaires en proposant une offre de formation plus corrélée à son potentiel, ce qui contribuera à dégager des moyens pour la mise en place des actions proposées dans le cadre de l'accréditation 2022-2027.

Ce prochain contrat sera celui où le déploiement progressif de l'ensemble de l'offre de formation par les moyens numériques permettra d'éviter les ruptures d'accès à l'enseignement supérieur encore existantes, en Guadeloupe et en Martinique, mais également dans la Caraïbe. Dans le même ordre d'idées, l'établissement s'engagera résolument dans la transformation du pilotage de la formation continue, qui n'a pu être conduite pendant le contrat actuel, avec une plus grande agilité des dispositifs permettant l'ouverture des formations sous différents régimes pour mieux couvrir les besoins des territoires en formation supérieures.

Enfin, tout est fait pour que le prochain contrat soit également celui où la faculté de médecine devienne de plein exercice et que des campus Santé regroupant la faculté de médecine, des écoles d'infirmiers et paramédicales voient le jour. Il s'agit d'une priorité de développement de l'offre de formation dans des territoires où la densité médicale est nettement inférieure à la moyenne nationale et où la prise en charge de certaines pathologies, à la prévalence forte, demande la présence de formations de proximité et de qualité sur les territoires, en particulier de deuxième cycle.